

Profil correctionnel 2007-2008

Les personnes associées aux gangs de rue confiées aux Services correctionnels

Produit par
la Direction de la recherche
des Services correctionnels

MEILLEURE **PROTECTION**
MEILLEURE **ÉVALUATION**
MEILLEURE **RÉINSERTION**

Québec 



Analyse et rédaction

JEAN-PIERRE GUAY
École de criminologie
Université de Montréal

JEAN-FRANÇOIS COUTURE POULIN
Direction de la recherche
Direction générale des services correctionnels
Ministère de la Sécurité publique du Québec

Révision linguistique

JOANE MARQUIS ET JOSÉE ROY
Direction des communications
Ministère de la Sécurité publique du Québec

Gestion administrative de la recherche

JOHANNE LÉVESQUE
Direction de la recherche
Direction générale des services correctionnels
Ministère de la Sécurité publique du Québec

Façon suggérée pour citer le présent rapport :

GUAY, J.-P., COUTURE-POULIN, J.-F. (2012). *Profil correctionnel 2007-2008 : Les personnes associées aux gangs de rue confiées aux Services correctionnels*, Québec, Direction générale des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique.

NOTE : Dans le présent rapport, l'usage du genre masculin a pour seul but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Gouvernement du Québec
Ministère de la Sécurité publique

Dépôt légal - 2012
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-63251-1 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-63252-8 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2012

REMERCIEMENTS

Nous tenons tout d'abord à remercier les personnes qui ont formulé leurs judicieux commentaires pour bonifier le rapport, soit MARIE-CLAUDE CATELLIER, ÉLAINE RAZA et DAVE LÉPINE des Services correctionnels au ministère de la Sécurité publique (MSP), CHANTAL FREDETTE du Centre jeunesse de Montréal et MARC OUIMET de l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

Nous souhaitons également remercier JUDITH GAUMONT-CASIAS, XANTHIA GAGNÉ-TARDIF, MAUDE LEROUX et KARINE TÉTRAULT, étudiantes à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, pour leur participation à la préparation de la documentation scientifique et des données.

Finalement, un merci spécial aux personnes qui ont apporté un soutien technique pour la production du rapport, soit JEAN DROLET et JOHANNE GILBERT de la Direction générale des services correctionnels au MSP.

Table des matières

Liste des tableaux.....	5
Liste des figures	6
INTRODUCTION.....	7
CONTEXTE	9
Les problèmes de définitions du phénomène	11
La recherche sur les gangs de rue : l'école de Chicago et au-delà	14
Les premiers travaux sur le phénomène des gangs de rue.....	14
Les caractéristiques des personnes associées aux gangs de rue.....	17
Caractéristiques sociodémographiques.....	17
Pauvreté, ethnicité et désorganisation sociale.....	18
Instabilité familiale et difficultés d'intégration.....	20
Valeurs antisociales, externalisation et psychopathie.....	21
Facteurs de risque et effet cumulatif.....	23
Délinquance et gangs de rue	24
La prise en charge pénale et l'intervention auprès des personnes associées aux gangs.	27
Objectifs de l'étude.....	31
Démarche méthodologique.....	32
Populations à l'étude.....	32
L'identification des personnes associées aux gangs de rue.....	33
Les sources d'information	34
Le système DACOR.....	34
L'inventaire de niveau de service et de gestion des cas LS/CMI.....	34
Résultats.....	36
Caractéristiques sociodémographiques.....	36
Caractéristiques criminelles	41
Caractéristiques du cheminement correctionnel	45
Établissements de détention.....	45
Le suivi en communauté.....	51
Inventaire de niveau de service et de gestion des cas (LS/CMI).....	55
Interprétation des résultats.....	58
Jeunesse, gangs de rue et risque sécuritaire	58
Délinquance variée, criminalité de marché et gangs de rue	58
Personnes contrevenantes à haut risque de récidive et intervention correctionnelle	59
Limites de l'étude	62
Conclusion.....	64
De la nécessité d'une intervention correctionnelle efficace	65
Lexique	69
BIBLIOGRAPHIE	75

Liste des tableaux

Tableau 1. Données sociodémographiques et caractéristiques personnelles déclarées pour 2007 - 2008	39
Tableau 2. Distribution des personnes associées aux gangs de rue et des non-membres en fonction du crime le plus grave répertorié dans DACOR.....	41
Tableau 3. Distribution des personnes associées aux gangs de rue et des non-membres en fonction des catégories de crimes	42
Tableau 4. Répartition des admissions dans les établissements de détention des personnes associées aux gangs et des personnes du groupe témoin selon le statut à l'admission	47
Tableau 5. Durée moyenne des mesures pour les suivis dans la communauté	52
Tableau 6. Nombre mensuel moyen de personnes associées aux gangs de rue suivies par un DSPC/bureau de probation pour 2007-2008	53
Tableau 7. Comparaison des scores moyens aux sous-échelles de la section 1 du LS/CMI des personnes contrevenantes associées aux gangs de rue et des personnes contrevenantes du groupe témoin	57

Liste des figures

Figure 1.	Pyramide des âges des personnes associées aux gangs de rue et de la population correctionnelle en 2007-2008	37
Figure 2.	Distribution géographique des personnes associées aux gangs de rue sur le territoire de la région de Montréal en 2007-2008*	38
Figure 3.	Durée de la peine de détention en fonction de l'appartenance à un gang pour 2007-2008	43
Figure 4.	Durée des mesures sentencielles pour les suivis dans la communauté en fonction de l'appartenance à un gang pour 2007-2008	44
Figure 5.	Cheminement en établissement de détention en fonction de l'appartenance à un gang pour 2007-2008	46
Figure 6.	Répartition du nombre de comparutions chez les personnes incarcérées associées aux gangs de rue et chez les personnes incarcérées du groupe témoin pour l'année 2007-2008	48
Figure 7.	Répartition du nombre de transferts chez les personnes incarcérées associées aux gangs de rue et chez les personnes incarcérées du groupe témoin pour l'année 2007-2008	49
Figure 8.	Répartition du nombre de rapports de manquement disciplinaire chez les personnes incarcérées associées aux gangs de rue et chez les personnes incarcérées du groupe témoin pour l'année 2007-2008	50
Figure 9.	Répartition des personnes associées aux gangs de rue et des personnes du groupe témoin selon les mesures sentencielles et correctionnelles pour l'année 2007-2008	51
Figure 10.	Répartition des niveaux de risque de récidive chez les personnes contrevenantes associées aux gangs et les personnes contrevenantes du groupe témoin au LS/CMI	56

INTRODUCTION

Le mandat des Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec est de contribuer à éclairer les tribunaux et à assurer la prise en charge, dans la communauté ou en établissement de détention, des personnes qui leur sont confiées en favorisant la réinsertion sociale des personnes contrevenantes. Ils doivent le faire en collaboration avec les institutions et les organismes avec lesquels ils partagent leur mission (Loi sur le système correctionnel du Québec, L.R.Q., c. S-40.1 (LSCQ)). Ce mandat les oblige par ailleurs à fournir aux tribunaux des rapports présentenciels ou tout autre renseignement qui leur est demandé, à évaluer les personnes qui leur sont confiées, à assurer le suivi dans la communauté et la garde des personnes qui leur sont confiées jusqu'à la fin de leur peine, à élaborer et à offrir des programmes et des services de soutien à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes et à favoriser leur accès à des programmes et services spécialisés offerts par des ressources de la communauté et, finalement, à faire de la recherche en matière correctionnelle en association avec les autres partenaires.

Pour remplir leur mandat, les Services correctionnels se doivent de connaître leur clientèle. Une meilleure connaissance des caractéristiques de leur clientèle offre plusieurs avantages, et ce, sur plusieurs plans. Du point de vue de l'évaluation et de l'intervention, une démarche comme celle-ci permet de connaître les caractéristiques sociales, personnelles et correctionnelles, mais aussi de connaître le niveau de risque de récidive des clients. En effet, afin de bien évaluer le risque de récidive, il est nécessaire d'avoir accès à une information fiable et détaillée sur la clientèle. De plus, une connaissance plus approfondie des caractéristiques de la clientèle permet de mieux suivre la prévalence de certaines difficultés, laquelle favorise à son tour une évaluation clinique plus efficace (Garb, 1998). Une connaissance améliorée de la clientèle permet aussi de mieux saisir ses besoins en ce qui concerne la prise en charge et permet en outre de tenir compte plus efficacement des aspects relatifs à la réceptivité (Andrews et Bonta, 2007). En ce qui a trait à la prestation de services, un profil de la clientèle permet de cerner les principaux besoins en matière d'intervention correctionnelle et de planifier un arrimage efficace entre les ressources et les besoins. Finalement, une étude plus approfondie des données d'un profil correctionnel permet de tracer des pistes de recherches pertinentes en regard de la clientèle desservie.

Par le passé et à maintes reprises, les Services correctionnels se sont livrés à l'exercice de décrire leur clientèle. En effet, un premier portrait de la clientèle correctionnelle du Québec a été réalisé en 1993 (Montégiani et Souci, 1994), puis un second en 2001 (Robitaille, Guay et Savard, 2002). Lors du deuxième exercice, des sous-profil, portant sur des clientèles jugées d'intérêt, avaient été subséquentement produits (Boutet, Lafond et Guay, 2006a; 2006b; 2006c; 2006d; 2006e; 2006f).

Le profil correctionnel 2007-2008 des personnes associées aux gangs de rue s'inscrit dans cette même logique, soit celle de mieux connaître un sous-groupe de personnes.

Avec le sous-profil des femmes, des autochtones et des personnes prévenues, il permet de documenter les principaux travaux sur la question des gangs de rue et ainsi de mieux connaître les personnes associées à ces groupes.

CONTEXTE

Les groupes criminels comme les gangs de rue occupent une grande part du paysage médiatique. Dans une grande agglomération urbaine comme Montréal, rares sont les semaines où les gangs de rue ne font pas la manchette. Par exemple, Beare et Ronderos (2001) évaluent à 27 893 le nombre d'articles de revues et de journaux portant sur le crime organisé publiés sur une période de 6 ans au Canada. On parle de près de 90 articles par semaine dans les quotidiens et les magazines choisis.

Cette visibilité et la nature des crimes couverts par les médias contribuent, en partie du moins, à l'insécurité accrue des citoyens. Les travaux de la firme de sondages Léger Marketing (2004) sur le sentiment de sécurité des Montréalais montrent que 64 % des répondants de Montréal croient que le principal problème dans leur ville est les gangs de rue. Selon 29 % d'entre eux, ces derniers représentent une source majeure d'insécurité. Un sondage réalisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), en 2004 auprès de la population de certains quartiers, révèle que 36 % des citoyens interrogés jugent qu'il y a des problèmes de gangs de rue dans leur quartier, 49 % disent être inquiets de marcher seuls le soir et seulement 21 % considèrent leur quartier comme sécuritaire.

À cet égard, les travaux de McCorkle et Miethé (2001) indiquent que les événements les plus sensationnalistes sont presque exclusivement présentés par les médias lorsqu'ils traitent le phénomène des gangs criminels. L'accent qui est ainsi mis sur la violence de ces groupes contribue à véhiculer une image réductrice du phénomène. En ce sens, les gangs sont présentés par les médias et, en conséquence, perçus par la population comme des groupes organisés et structurés (Takata et Zevitz, 1990) et leurs membres comme tous très violents (Dusonchet, 2002).

Les crimes commis, jumelés aux revendications des citoyens, forcent les organisations policières à se mobiliser et à s'organiser. C'est d'ailleurs ce qu'elles ont fait durant les dernières années. En effet, celles des villes centres du Québec les plus touchées par les problèmes de gangs de rue n'ont cessé de mettre en œuvre des initiatives visant à contrer le problème. Par le fait même, différents modules et escouades destinés spécifiquement à mener la lutte contre les gangs de rue ont été créés. Les mesures répressives ont tôt fait de signifier à la communauté que les autorités policières prennent le problème des gangs au sérieux (Katz et Webb, 2006).

Le gouvernement du Québec est également préoccupé par le phénomène des gangs comme en témoigne la mise en œuvre du *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010*, dont la responsabilité incombe au MSP. Ce plan d'intervention préconise une approche équilibrée entre la répression et la prévention, en plus de prévoir plusieurs mesures visant à approfondir notre connaissance du phénomène des gangs au Québec. Le Plan vise de plus à rendre accessibles aux jeunes et à leurs parents, aux

différents intervenants et à la population en général des informations plus factuelles à l'égard de ce phénomène.

Il n'en demeure pas moins que les efforts des organisations policières visant à lutter contre le phénomène des gangs ont eu pour effet d'augmenter l'afflux de personnes accusées devant les tribunaux. Conséquemment, les procureurs aux poursuites criminelles et pénales se sont dotés d'équipes affectées aux gangs de rue. Ces équipes ont étudié les cas potentiellement associés aux gangs, développé des méthodes et des stratégies permettant de mieux traiter ces cas, colligé des informations relatives à ces derniers et entrepris des poursuites criminelles et pénales de nature verticale (le même procureur attiré aux mêmes dossiers de l'autorisation des poursuites à l'ordonnance de la peine, le cas échéant).

Le volume accru de demandes a généré un flot plus important de personnes suspectées d'être associées aux gangs de rue dans le système de prise en charge des personnes contrevenantes ou prévenues. Alors que ces personnes sont une préoccupation importante des centres jeunesse du Québec, principalement du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire, elles le deviennent aussi de plus en plus pour les services correctionnels québécois et fédéraux. À cet égard, plusieurs observent une augmentation notable de l'entrée des personnes associées aux gangs de rue dans les systèmes adultes, tant québécois que canadiens (Bentenuto, 2008; MSP, 2007). Pour plusieurs, elles posent à la fois des défis en matière d'évaluation du risque de récidive, de risque sécuritaire ou de mise en place de programmes d'intervention.

Dans l'optique d'une prise en charge correctionnelle, il est donc essentiel de comprendre les principales caractéristiques des personnes associées aux gangs de rue. À la lumière des connaissances actuelles, les personnes associées aux gangs de rue sont réputées pour produire une quantité plus importante de délits que celles n'étant pas reconnues comme étant associées aux gangs de rue et occupent une grande place dans les efforts de prise en charge des institutions pénales. Pour les Services correctionnels, la prise en charge des personnes associées aux gangs de rue pose donc de nombreuses questions en ce qui a trait à l'évaluation, à la surveillance, à la gestion sécuritaire et à la réinsertion sociale.

Les problèmes de définitions du phénomène

L'un des plus grands consensus chez les experts des milieux de la recherche sur la question des gangs de rue est qu'il n'existe pas d'unanimité quant aux définitions de ce qu'est un gang de rue et de quelle manière identifier les personnes qui y sont associées (Bjerregaard, 2002; Campbell, 1984; Curry et Spergel, 1988; Decker et Van Winkle, 1996; Esbensen, He, Winfree, et Taylor, 2001; Horowitz, 1990; Klein, 1995; Moore, 1991; Petersen, 2000; Spergel, 1995). Depuis les premières définitions, notamment celle de Thrasher (1927), plusieurs dizaines d'autres ont été proposées, puis discutées et critiquées. L'objectif de la présente démarche n'est cependant pas de recenser ces nombreuses définitions et leurs particularités, pas plus que d'en proposer une nouvelle.

Certains travaux, comme ceux de Curry et Decker (2003), rappellent que les définitions sur les gangs de rue comportent habituellement un certain nombre de caractéristiques communes. Ce sont généralement des groupes autoproclamés unis par des intérêts mutuels tels que le contrôle d'un territoire ou d'un endroit particulier. Ils utilisent habituellement des symboles de reconnaissance et sont impliqués collectivement dans des activités criminelles. Déjà, en 1980, Miller proposait quelques caractéristiques similaires, à la différence qu'il y ajoutait des éléments relatifs à la structure et à l'autorité, notamment un leadership identifiable. Pour Klein (2005), il est toutefois possible d'obtenir un certain consensus de la part des chercheurs avec la définition suivante : « *A street gang is any durable, street-oriented youth group whose own identity includes involvement in illegal activity* ». L'auteur met donc l'accent sur cinq caractéristiques fondamentales de ces groupes. Les gangs sont relativement durables, leurs membres passent une partie de leur temps dans la rue, ils sont composés surtout de jeunes, ils sont impliqués dans des actes illégaux et ils sont unis par une certaine identité collective.

Devant les difficultés inhérentes au développement d'une définition du gang et par extension de ses membres susceptibles de plaire tant aux théoriciens et chercheurs qu'aux praticiens, différentes stratégies de rechange ont été proposées. Par exemple, une façon de résoudre le problème a été de s'en remettre directement aux personnes impliquées dans ces groupes (Bjerregaard et Smith, 1993; Horowitz, 1983; Taylor, 1990; Thornberry, Krohn, Lizotte, et Chard-Wierschem, 1993). En ce sens, s'il est difficile de savoir ce qu'est un gang et par conséquent qui y participe, il convient peut-être de demander aux personnes si elles considèrent ou non faire partie d'un gang de rue (Fagan, 1989). Bien que la stratégie de l'autorévélation ait fréquemment été utilisée, elle comporte des limites, dont la très grande diversité des perceptions relatives à l'implication (Spergel et Curry, 1988). Par ailleurs, le recours à l'autorévélation ne nous renseigne pas non plus sur le niveau d'implication ni sur la nature des activités en lien avec ces groupes criminels (Schram et Gaines, 2005).

Une autre stratégie a aussi été de procéder par sondage. Par exemple, Miller (1980) a mené un sondage national auprès d'intervenants du système de justice, de juges et de

membres de la communauté afin de connaître les caractéristiques qu'ils jugeaient pertinentes pour définir un gang de rue. Après avoir compilé plus de 1400 caractéristiques, Miller en est venu à identifier 6 caractéristiques principales qui faisaient l'unanimité chez les personnes interviewées, ce qui lui a permis de proposer la définition suivante :

une association de jeunes autoproclamée, liés par des intérêts communs, avec un leadership identifiable, une structure d'autorité et des caractéristiques organisationnelles, qui agit de concert à des fins particulières lesquelles incluent généralement des activités illégales et le contrôle d'un certain territoire, d'une infrastructure ou d'une entreprise (Miller, 1980, traduction libre)

Une telle stratégie a tôt fait d'attirer les critiques, la plupart étant relatives au fait qu'elle ne confère pas une validité au concept simplement parce que plusieurs personnes s'entendent à propos de celle-ci (Klein et Maxson, 1989).

Une autre avenue préconisée afin de contourner le problème des définitions a été d'abandonner ou de n'accorder qu'une place secondaire à la notion même de gangs de rue, entre autres parce que les délinquants semblaient accorder peu d'importance au concept (Conly, 1993). Par exemple, les chercheurs étudiant les réseaux criminels en sont rapidement venus à voir, dans les gangs de rue, l'applicabilité de l'analyse de réseaux (Papachristos, 2006). Pour plusieurs, les gangs de rue gagnent à être étudiés comme un amalgame plus ou moins cohérent de petites cliques ou de petits groupes qui entretiennent des relations (Fleisher, 1998; Klein, 1971; Klein et Maxson, 2006; Morselli, 2009; Tita, Riley, Ridgeway, Grammich, Abrahamse et Greenwood, 2003). Morselli (2009) a récemment proposé une analyse convaincante de la viabilité de la structure en clique des gangs de rue montréalais. Pour Morselli, le manque de cohésion, le leadership éphémère et la plasticité de ces groupes s'expliquent en bonne partie par le fait que les gangs de rue sont composés d'un ensemble de petits sous-groupes qui interagissent à divers degrés pour s'insérer dans un réseau criminel plus vaste. À cet égard, les gangs sont donc susceptibles d'interagir avec d'autres délinquants non associés aux gangs et avec d'autres gangs de rue (réputés pour être associés ou rivaux) dans le cadre de leurs activités criminelles. En ce sens, les cliques sont aussi importantes que les gangs dont elles font partie. Pour Morselli, certains membres de gangs de rue élargissent leur réseau criminel et diversifient leurs activités au fur et à mesure que leur groupe prend de l'ampleur et acquiert une réputation dans le milieu criminel.

En somme, l'exercice de définir les gangs de rue n'a pas, jusqu'à maintenant, permis d'arriver à un consensus. Pour certains, ce constat est inhérent au processus même de définition d'un concept : la définition n'est pas un exercice neutre et est fonction d'un objectif ou d'un contexte précis. Dans l'optique d'une prise en charge, d'une évaluation et d'une intervention correctionnelle d'une clientèle adulte associée aux gangs de rue, la recherche scientifique indique que la plus-value d'une définition consensuelle des gangs de rue est négligeable. Plus pertinent toutefois, est de connaître les caractéristiques criminologiques des délinquants, notamment la nature de leurs implications dans une criminalité de marché et l'intensité de leurs contacts avec le monde interlope.

La recherche sur les gangs de rue : l'école de Chicago et au-delà

Bien que fortement médiatisés depuis seulement une vingtaine d'années, les gangs de rue sont, en toute vraisemblance, présents dans les villes d'Amérique du Nord depuis plus de 100 ans. La pauvreté et les difficultés d'intégration des nouveaux immigrants semblent avoir constitué un terreau fertile à l'émergence des gangs de rue dans les grandes villes du Nord-Est et du Centre-Ouest américain. Même si on a pu dénombrer quelque 880 gangs de rue actifs en 1920 (Duffy et Gillig, 2004), ce n'est qu'à partir des années 1970 que le phénomène commence à prendre de l'expansion. Autrefois l'affaire des grandes villes, il prend de l'ampleur et s'étend au sortir de la guerre du Vietnam. C'est au tournant des années 1980 que les gangs de rue attirent plus systématiquement l'attention des chercheurs américains (Howell, 1998).

En raison de la grande diversité de définitions et des problèmes méthodologiques sous-jacents, il est souvent difficile de quantifier le nombre de gangs de rue. Néanmoins, certains estimaient, en 2004, à plus de 24 000 le nombre de gangs de rue et à 760 000 le nombre de membres (Egley et Ritz, 2006) aux États-Unis.

À Montréal, on détecte et on se préoccupe pour les premières fois de la présence de gangs à partir de la fin des années 1970 et au début des années 1980. Les conditions permettant l'émergence de tels groupes sont elles aussi réunies, et les gangs font leur apparition dans certains quartiers : Montréal-Nord, Saint-Michel, Côte-des-Neiges et Rivière-des-Prairies. Les autorités policières recensent également ces groupes dans d'autres arrondissements de la ville de Montréal, de sa banlieue, ainsi que dans certaines autres villes du centre du Québec par le SCRC. Le nombre de ces groupes est estimé entre 25 (Chettleburgh, 2002) et 50 par le SCRC (2006). En 2004, le SPVM dénombrait une vingtaine de « gangs majeurs » sur le territoire montréalais (SPVM, 2004).

Les premiers travaux sur le phénomène des gangs de rue

Frederic Thrasher est un sociologue américain de l'École de Chicago qui a marqué l'étude du phénomène. Ses travaux, menés au cours des années 1920, ont ouvert la voie et demeurent, encore aujourd'hui, parmi les plus cités dans le domaine. Thrasher (1927) a mené une étude d'envergure portant sur 1313 gangs de rue de la ville de Chicago. La collecte des données et la préparation de celles-ci se sont échelonnées sur une période de sept ans et plusieurs stratégies méthodologiques ont été préconisées. Les travaux de Thrasher suggéraient à l'époque que les gangs de rue se voulaient une réponse plus ou moins organisée des jeunes démunis face à la pauvreté, à la marginalisation et aux changements sociaux rapides (Brotherton, 2008). Comme l'ont fait Shaw (1930) ou Cressey (1932) à la même époque, Thrasher a marqué l'étude du développement de la vie urbaine et de ses impacts sur le tissu social (Dimitriadis, 2006) en portant une

attention particulière aux institutions socialisantes comme la famille, l'école, l'église et à leur impact sur l'intégration des jeunes marginalisés. Par ailleurs, ses travaux s'inséraient dans un courant où des méthodes plus naturalistes ont jeté un éclairage nouveau au sujet des groupes marginaux et de la déviance.

Les conditions sociales difficiles ont pour effet de générer un nombre important de tensions sociales. Ces dernières favorisent le développement d'une sous-culture (Tichit, 2003) et témoignent d'un affaiblissement des liens sociaux avec le groupe majoritaire et ses institutions. Ainsi, la sous-culture se superpose à la culture dominante et vient y substituer les rôles, les statuts, les valeurs et les normes. Cette sous-culture crée, de surcroît, une autre voie d'accès pour atteindre les grands idéaux sociaux par d'autres moyens que par les voies classiques d'intégration sociale. D'ailleurs, cette sous-culture est fondée sur des valeurs très proches des valeurs dominantes : recherche de pouvoir et de prestige, possession et étalage de biens matériels, compétition (Esterle-Hebidel, 1997). Le comportement n'est bien entendu pas le simple fruit de défaillances personnelles ou psychologiques, mais plutôt un ajustement parfois ingénieux aux conditions matérielles et sociales qui ont cours lors de changements sociaux. La lecture du phénomène proposée par Thrasher, il y a désormais plus de 80 ans, colore encore aujourd'hui la conception du gang de rue et de ses manifestations.

Le lecteur intéressé par une vision historique du phénomène peut s'orienter vers des ouvrages généraux de la question des gangs de rue (par exemple Goldstein, 1991; Jankowski, 1991; Spergel, 1995). Des efforts importants ont été déployés pour synthétiser la documentation scientifique par le groupe de chercheurs travaillant au projet Jeunesse et Gangs de rue dont les documents fournissent, à cet égard, une synthèse des plus éclairantes (Hébert, Hamel et Savoie, 1997; Hamel, Fredette, Blais et Berthot, 1998).

En somme, les premiers travaux sur le phénomène des gangs de rue ont pris racine dans les travaux de l'École de Chicago et ont offert une lecture contextuelle du phénomène à l'aide des interactions et des processus sociaux (McGloin, 2007). Encore aujourd'hui, personne n'oserait réfléchir au problème des gangs de rue sans se préoccuper des questions d'exclusion, de marginalisation et d'affaiblissement des contrôles sociaux¹. Bien qu'il soit possible d'étudier le phénomène des gangs de rue sous un angle social, il est également tout aussi pertinent de dresser un portrait des caractéristiques personnelles des individus qui s'y associent. Dans le contexte où l'on souhaite dresser un portrait des caractéristiques des personnes associées aux gangs de rue du point de vue de la prise en charge correctionnelle, passer d'une lecture macrosociale du phénomène à une lecture individuelle est avantageux. Qui plus est, compte tenu du mandat des Services correctionnels, ceux-ci n'ont pas pour objectif ni ne sont en mesure de réduire les inégalités sociales et la pauvreté dans les quartiers défavorisés

¹ Terme utilisé par l'École de Chicago pour démontrer que la délinquance est plus susceptible de survenir chez les individus qui ont un faible lien avec autrui, qui sont peu supervisés, qui ont un investissement social limité et qui ont moins bien intégré les valeurs et les normes de la société.

susceptibles de voir émerger les gangs de rue. Leur unité d'analyse au quotidien est donc la personne. En d'autres mots, la prise en charge, la réadaptation et la réinsertion sociale sont avant tout des actions éminemment individuelles ayant pour objet la personne plutôt que le groupe auquel on l'associe ou dont elle est issue, et elles orientent donc naturellement l'analyse du phénomène.

En somme, l'École de Chicago a marqué l'étude du phénomène des gangs de rue, tant par son étude du développement de la vie urbaine et de ses impacts sur le tissu social que par la richesse de ses méthodes et de ses écrits. Un environnement empreint de désorganisation sociale, de pauvreté et d'inégalités constitue un terreau fertile pour le développement d'un sentiment d'injustice et, en conséquence, la naissance de groupes plus ou moins organisés de jeunes marginalisés. Néanmoins, plusieurs ont décidé de s'intéresser aux personnes qui participent aux groupes plutôt qu'aux groupes comme tels.

Les caractéristiques des personnes associées aux gangs de rue

La prochaine section présente les principales caractéristiques des personnes associées aux gangs de rue. Elles seront regroupées sous quatre rubriques : 1) les caractéristiques sociodémographiques, 2) la pauvreté, l'éthnicité et la désorganisation sociale, 3) l'instabilité familiale et les difficultés d'intégration, et finalement 4) les valeurs antisociales, l'externalisation (une famille de manifestations comportementales comme la consommation d'alcool et de drogues, la délinquance, etc.) et la psychopathie. Nous terminerons la description des principales caractéristiques des personnes associées aux gangs de rue par une découverte des effets cumulatifs des facteurs de risque sur la probabilité de se joindre aux gangs de rue et de s'engager dans un mode de vie délinquant.

Caractéristiques sociodémographiques

Le phénomène des gangs de rue est généralement décrit comme l'affaire des garçons et des jeunes hommes. Lorsque les filles et les jeunes femmes apparaissent dans le déroulement des activités du gang, elles sont généralement décrites comme des actrices de soutien ou des victimes. Pour plusieurs, elles sont souvent réduites à des objets sexuels ou perçues comme des garçons manqués (Joe et Chesney-Lind, 1995; Moore et Hagedorn, 1996), ou simplement des relations des membres, comme des sœurs, des amies ou des membres de la famille élargie (Miller, 1975). À cet égard, rares sont les études qui dépeignent les femmes comme partie prenante des décisions du groupe (Esbensen et Winfree, 1998 ; Moore et Cook, 1999). Toutefois, des notes discordantes indiquent que les filles pourraient occuper une place plus importante que celle décrite traditionnellement. Certains chercheurs suggèrent que cette sous-représentation des filles est le fait de stratégies d'échantillonnage de convenance favorisées dans les enquêtes de terrain, lesquelles ne permettent pas la représentativité de l'échantillon (Moore et Hagedorn, 2001; Valdez et Kaplan, 1999). D'autres suggèrent que les travaux traditionnels sur les gangs de rue portaient principalement sur les groupes des grandes métropoles comme Los Angeles ou Chicago où les filles étaient sous-représentées et que les gangs de plus petites agglomérations urbaines pourraient contenir une proportion de filles légèrement supérieure, proportion atteignant parfois le cinquième voire le quart des membres (Thornberry et Porter, 2001; Thornberry, Krohn, Lizotte, Smith et Tobin, 2003). À l'instar des données américaines, les données canadiennes suggèrent une faible présence des jeunes femmes dans les gangs urbains (Hemmati, 2006). Par ailleurs, plusieurs différences entre les hommes et les femmes permettent d'expliquer le fait que les jeunes femmes sont moins susceptibles d'être prises en charge par les institutions pénales pour adultes que les jeunes hommes. Parmi elles, mentionnons le fait qu'elles ont tendance à commettre sensiblement les mêmes crimes que les hommes, mais moins fréquemment (Esbensen et Winfree, 1998), qu'elles

occupent généralement un rôle de subalterne (Miller, 1975; Lanctôt et LeBlanc, 1997) ou même d'accessoire, et qu'elles ont tendance à quitter le gang plus rapidement que les jeunes hommes (Thornberry et coll., 2003).

Beaucoup ont jusqu'à tout récemment associé gangs de rue et adolescence. Si les personnes associées aux gangs sont pour une bonne part à la fin de l'adolescence et au début de l'âge adulte, comme la majorité des délinquants d'ailleurs (Hirschi et Gottfredson, 1983; Gottfredson et Hirschi, 1990), la composition de ces groupes semble avoir évolué au fil du temps. On observe à cet égard une augmentation de l'étendue de l'âge de ces groupes, tant vers les plus jeunes que vers les plus âgés. En fait, les membres plus âgés ont tendance à demeurer dans ces groupes tandis que le recrutement semble se faire de plus en plus tôt. Certains estiment d'ailleurs l'étendue allant de 11 à 50 ans (Hemmati, 2006). Les groupes plus organisés et plus impliqués dans une criminalité de marché trouveront une certaine pérennité par rapport aux groupes dont la délinquance est plus expressive. Les membres impliqués dans une criminalité plus structurée seront donc plus âgés. Par ailleurs, les organismes de prise en charge pénale pour adultes sont susceptibles d'être aux prises avec des personnes associées aux gangs de rue de plus en plus âgés. Bien que les membres québécois de gangs de rue vieillissent eux aussi et se trouvent dans le système adulte, ils sont bien loin d'avoir atteint l'âge des délinquants traditionnels (Robitaille, Guay et Savard, 2002).

Pauvreté, ethnicité et désorganisation sociale

Depuis les débuts, la question des gangs de rue a été étudiée sous l'angle de la pauvreté, de l'ethnicité et de la désorganisation sociale². La prochaine section résume certaines propositions importantes relatives aux conditions sociales dans lesquelles vivent généralement les personnes qui s'associent aux gangs de rue.

La plupart des travaux sur les gangs de rue organisent leur compréhension du phénomène autour des questions relatives à la pauvreté et à l'ethnicité (Klein, 1995; Spergel, 1995). La surreprésentation des minorités ethniques dans les gangs de rue fait cependant l'objet de plusieurs interprétations. Une première interprétation est celle liée au fait que les enfants d'immigrants ont des difficultés identitaires et trouvent dans ces groupes délinquants une identité commune. Une deuxième interprétation est celle voulant que la surreprésentation des groupes ethniques visibles soit le simple corollaire de leur présence plus importante dans les grandes agglomérations urbaines. À titre d'exemple, les Afro-Américains ou les Latino-Américains ne seraient pas plus susceptibles que les autres de faire partie de gangs de rue, mais seraient simplement plus fortement représentés dans les quartiers défavorisés (Bursik et Grasmick, 1993). Selon les tenants d'une telle proposition (Esbensen, 2000), une grande ville exempte de

² Tirée des travaux de l'École de Chicago, la désorganisation sociale est l'apparition d'un effritement de la cohésion sociale et des repères sociaux en raison des problèmes d'urbanisation, d'immigration et d'industrialisation rapides.

groupes ethniques importants verrait tout de même émerger des gangs de rue composés de jeunes issus de milieux défavorisés. Une troisième explication est celle de Agnew (2001) relative au traitement différentiel fait par les organisations policières des jeunes délinquants appartenant à certains groupes ethniques, lesquels seraient plus naturellement identifiés comme gangs de rue par rapport aux délinquants caucasiens. En d'autres termes, les délinquants issus de minorités visibles menant leurs activités en groupes ou en cliques seraient plus facilement identifiés comme appartenant aux gangs de rue, alors que ceux issus de la majorité caucasienne seraient plus associés au crime organisé en général. Au Québec, les travaux d'Hébert et de ses collaborateurs (1997) ne font pas exception et indiquent que la plupart des gangs de rue de Montréal sont composés de jeunes issus des communautés haïtiennes, jamaïcaines et latino-américaines. Néanmoins, comme il est possible de l'observer ailleurs au Canada et aux États-Unis, on semble assister depuis une dizaine d'années à un métissage accru des gangs de rue (Starbuck, Howell et Lindquist, 2001). Toutefois, on pourrait aussi croire que cet apparent métissage est lié au fait que les personnes associées aux gangs de rue font partie de réseaux criminels plus vastes, au sein desquels les considérations ethniques peuvent être reléguées au second plan.

La question de la désorganisation sociale et son impact sur l'affiliation des jeunes marginaux aux gangs de rue figurent aussi parmi les thèmes les plus fréquemment invoqués pour expliquer le phénomène (Shaw et McKay, 1931; Thrasher, 1927). La délinquance, de manière générale, serait vue comme le résultat de la convergence du faible statut socioéconomique, de la concentration de l'immigration et de la mobilité résidentielle présents dans un quartier donné (Bursik et Grasmick, 1993). De telles conditions seraient de plus associées à une inefficacité des institutions socialisantes à exercer un contrôle formel (par l'intermédiaire des institutions comme la police ou des agences responsables de la sécurité) et informel (par l'intermédiaire des parents, des amis ou des voisins) sur certaines personnes (Sampson, Raudenbush et Earls, 1997; Shaw et McKay, 1942). Les grands changements sociaux, on n'a qu'à penser aux bouleversements associés à l'industrialisation, à l'urbanisation ou aux vagues d'immigration, entraîneraient un désengagement des agents de socialisation traditionnels et favoriseraient l'émergence de la désorganisation sociale et, par le fait même, de la délinquance. Les groupes déviants, comme les gangs de rue, offriraient alors une solution de rechange en proposant un cadre, des références, une identité, des normes et des possibilités. Néanmoins, l'impact du niveau de désorganisation sociale n'aurait pas un effet linéaire sur l'ampleur du phénomène des gangs de rue. Les travaux sur l'effet de la mobilité résidentielle et sa relation négative avec la présence des gangs de rue indiquent (Tita, Cohen et Engberg, 2005) qu'un certain niveau de cohésion est nécessaire à l'émergence des gangs de rue dans les quartiers défavorisés. Bien que le faible contrôle social contribue à l'émergence du phénomène, il semble qu'un réseau social relativement stable figure parmi les ingrédients essentiels à l'émergence de tels groupes (Katz et Schnebly, 2009).

Si la désorganisation sociale semble expliquer l'émergence des gangs de rue dans les grands centres urbains, elle n'explique pas forcément l'adhésion des personnes d'un point de vue individuel. À cet égard, l'explication de la désorganisation sociale n'a reçu qu'un appui empirique au mieux mitigé. Par exemple, la synthèse des facteurs de risque individuels proposée par Klein et Maxson (2006) semble indiquer que les indicateurs criminogènes d'un quartier n'ont peu ou pas de lien avec l'adhésion à un gang de rue chez les jeunes à risque. Un facteur comme le réseautage avec les pairs obtient quant à lui un appui beaucoup plus systématique.

Instabilité familiale et difficultés d'intégration

Les travaux sur les adolescents impliqués dans les gangs de rue ont permis de documenter le processus d'affiliation ainsi que les facteurs faisant partie d'un tel processus. Bien que l'objectif du présent rapport ne soit pas d'étudier l'influence des difficultés scolaires ou de la désorganisation familiale sur l'affiliation, il importe néanmoins de rappeler certaines caractéristiques des personnes associées aux gangs à cet égard.

Les personnes associées aux gangs, comme une proportion importante de délinquants d'ailleurs, proviennent de milieux familiaux souvent instables. Par exemple, un survol de certains travaux sur la question indique que la vie familiale de ces délinquants est pour le moins difficile. Il s'agit fréquemment de familles brisées ou désunies (Esbensen, Winfree, He et Taylor, 2001; Hill, Howell, Hawkins et Battin-Pearson, 1999), parfois aux prises avec des problèmes de toxicomanie (Belitz et Valdez, 1994) et souvent éprouvées par le processus d'immigration (Hamel, Fredette, Blais et Bertot, 1998). Plusieurs membres déclarent avoir été témoins et aussi victimes de violence physique (Belitz et Valdez, 1994). Les parents de ces délinquants ont des habiletés parentales déficitaires (Hill, Howell, Hawkins et Battin-Pearson, 1999), lesquelles donnent lieu à des relations souvent perçues comme peu affectueuses et où l'encadrement et le contrôle parentaux font notablement défaut (Hébert, Hamel et Savoie, 1997). Certains travaux (Hill, Howell, Hawkins et Battin-Pearson, 1999; Belitz et Valdez, 1994) révèlent également que les familles des jeunes associés aux gangs ont tendance à banaliser les comportements de violence. Pour certains (Walker-Barnes et Mason, 2001), le manque d'encadrement parental, beaucoup plus que la qualité des relations parents-adolescents (Jankowski, 1991), serait un facteur déterminant dans l'adhésion aux gangs.

À l'école, ces jeunes sont aussi aux prises avec plusieurs difficultés. Il n'est pas étonnant de constater que les personnes associées aux gangs de rue éprouvent des troubles d'apprentissage (Hill, Howell, Hawkins et Battin-Pearson, 1999) et accusent généralement beaucoup de retard dans leur cheminement scolaire (Klein et Maxson, 1989). Ils ont aussi tendance à avoir un taux de décrochage particulièrement élevé, ce qui peut contribuer au sentiment d'exclusion. À cet égard, Hamel et ses collaborateurs (1998) font plus que décrire les difficultés scolaires comme un simple facteur de risque menant à la délinquance. Pour eux, les problèmes scolaires s'insèrent dans le processus

de marginalisation multiple (Freng et Esbensen, 2007) où les échecs et les frustrations placent le jeune dans une position où le gang devient une option viable, même satisfaisante et valorisante.

Les perspectives d'employabilité ne sont guère plus reluisantes pour les jeunes qui gravitent autour des gangs de rue. Bien que les membres de gangs puissent obtenir des emplois légitimes, ils sont moins enclins à être employés pour de longues périodes de temps, travaillent moins d'heures et sont moins dévoués à leur travail que les non-membres de gang. Issus de milieux défavorisés, souvent peu scolarisés et éprouvant un sentiment d'isolement (Belitz et Valdez, 1994), les membres de gangs de rue présentent donc plus de risques d'atteindre leurs objectifs d'idéal masculin traditionnel par un mode de vie délinquant empreint de domination et de compétition que par une vie rangée (Totten, 2000).

Valeurs antisociales, externalisation et psychopathie

Un milieu socio-économiquement défavorisé, un cadre familial instable ou même violent, des difficultés scolaires et plus tard d'intégration au milieu de l'emploi sont des facteurs qui, plusieurs en conviendront, décrivent le parcours des personnes aux prises avec une multitude de problèmes psychosociaux. En effet, ce sont à peu de choses près ces mêmes facteurs qui sont associés à l'itinérance, à la délinquance ou même à la dépression. Néanmoins, il va sans dire que toutes les personnes connaissant de telles difficultés ne finissent pas par rejoindre les rangs des gangs de rue. Il semble, d'une part, que certaines personnes plus que d'autres soient attirées par la perspective d'adhérer aux gangs de rue et que, d'autre part, les gangs de rue soient plus intéressés à recruter certaines personnes plutôt que d'autres. Quoi qu'il en soit, l'appartenance aux gangs de rue n'est le fait que d'un nombre restreint de personnes.

Sur la base d'une recension systématique de la documentation scientifique relativement récente, Klein et Maxson (2006) ont organisé l'ensemble des caractéristiques personnelles susceptibles d'influencer l'intégration aux gangs de rue en sept grandes familles : les événements de vie négatifs, une faible estime de soi, les comportements et manifestations liés à l'internalisation (anxiété, dépression), les problèmes de comportement en général, les croyances antisociales, l'implication dans les activités conventionnelles ou prosociales et les attitudes faces à l'avenir. Des sept familles de facteurs recensés dans la documentation scientifique récente, seuls les événements de vie négatifs et les problèmes de comportement en général étaient associés à l'intégration dans les gangs de rue tant dans les études longitudinales que transversales. Par ailleurs, la synthèse indique que les croyances antisociales reçoivent un appui empirique partiel. Les travaux portant sur les problèmes d'internalisation, la participation à des activités conventionnelles et les attitudes face à l'avenir ne donnaient, quant à eux, pas de résultats concluants. Les nombreux travaux portant sur les problèmes d'estime de soi indiquaient dans la grande majorité des cas qu'ils ne parvenaient pas à discriminer les délinquants impliqués dans les gangs de rue des

délinquants ne faisant pas partie de tels groupes. Les facteurs susceptibles de discriminer les membres des non-membres sont donc des facteurs traditionnellement associés à la délinquance grave et persistante.

Récemment, plusieurs auteurs se sont penchés sur les caractéristiques susceptibles de favoriser l'adhésion aux gangs de rue. À ce chapitre, les travaux québécois font office de référence et nous renseignent sur les interactions entre le milieu d'origine et les caractéristiques des jeunes à risque de rejoindre les rangs des gangs de rue. Les travaux de Lacourse et ses collègues (Lacourse, Nagin, Vitaro, Côté, Arseneault et Tremblay, 2006) s'appuyaient sur les données de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), élaborée conjointement par Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada. L'ELNEJ étudie le développement des enfants et mesure l'incidence tant positive que négative des divers facteurs qui influent sur leur développement. Les résultats indiquent que les profils de jeunes les plus susceptibles de développer des problèmes de délinquance et de s'associer à des pairs délinquants sont ceux ayant des caractéristiques psychopathiques (mesurées par un niveau élevé d'hyperactivité, de témérité et une faible prosocialité). Par ailleurs, les résultats de l'enquête indiquaient que la probabilité d'affiliation aux gangs de rue est particulièrement élevée chez les jeunes de ce profil, notamment s'ils sont issus de familles défavorisées.

Dans un effort plus spécifique pour comprendre l'adhésion aux gangs de rue, Dupéré, Lacourse, Willms, Vitaro et Tremblay (2007) ont utilisé un échantillon de l'ELNEJ de 3522 jeunes de 14 ans ou plus ayant participé à l'ensemble de la recherche. Sans surprise, les résultats indiquent que les jeunes vivant dans les quartiers défavorisés sont particulièrement à risque de se joindre aux gangs de rue. Néanmoins, l'analyse des effets d'interaction indique que les jeunes de quartiers favorisés sont susceptibles de se joindre aux gangs seulement s'ils présentent des caractéristiques psychopathiques (des niveaux plus élevés d'hyperactivité et des niveaux faibles d'anxiété et de prosocialité). En effet, dans les quartiers instables, les jeunes aux prises avec des caractéristiques psychopathiques avaient cinq fois plus de risques de se joindre aux gangs de rue que les jeunes sans traits psychopathiques. De tels résultats concordent avec ceux qui suggèrent que les personnes associées aux gangs de rue ont plus tendance à adopter un mode relationnel de prédation (*National Gang Crime Research Center, 1997*) et d'avoir une perception positive de la bagarre (Esbensen et coll., 2001).

Des grandes composantes qui définissent généralement la psychopathie (Hare et Neumann, 2008), il semble que les membres de gangs de rue soient principalement caractérisés par le détachement émotionnel et le manque d'empathie. Pour Valdez, Kaplan et Codina (2000), en plus de contribuer à favoriser l'apparition de comportements délinquants, de telles caractéristiques pourraient expliquer le fait que les membres de gangs sont plus en mesure de s'acclimater à la réalité violente généralement associée au mode de vie et à la sous-culture des gangs.

En somme, les approches phénoménologiques et les études transversales, bien qu'elles aient permis de décrire le phénomène, arrivent difficilement, en raison de la nature du devis et des atteintes à la validité qui y sont intrinsèquement associées, à discriminer les facteurs qui contribuent à l'adhésion aux gangs. Une multitude de facteurs de risque, tant sociaux, familiaux et personnels, ont été ciblés et ils semblent caractériser les personnes associées aux gangs de rue, tout comme les délinquants plus traditionnels, sans réelle discrimination. Néanmoins, les limites méthodologiques importantes des études transversales ou observationnelles ne permettent pas de discriminer les facteurs de risque des indicateurs de risque. À cet égard, les devis de recherches longitudinales permettent de combler certaines de ces lacunes méthodologiques. Les études longitudinales indiquent donc que les caractéristiques familiales, sociales et personnelles jouent effectivement sur la probabilité d'adhérer aux gangs, tout comme celle d'adopter des conduites délinquantes. Quant aux caractéristiques personnelles, notamment celles liées au spectre de l'externalisation (Krueger, Markon, Patrick, Benning et Kramer, 2007), elles augmenteraient significativement le risque de se joindre aux gangs, tout comme celui de devenir délinquant. Plus particulièrement, les caractéristiques psychopathiques joueraient un rôle de médiation dans l'implication dans les gangs.

Facteurs de risque et effet cumulatif

Les personnes associées aux gangs de rue comptent, nous l'avons vu, un nombre important de facteurs de risque. Elles proviennent de familles généralement désorganisées, parfois même violentes et qui n'offrent que peu de surveillance. Elles ont aussi tendance à habiter des quartiers défavorisés. Les jeunes qui décident de joindre les rangs des gangs de rue ont par ailleurs plus tendance à éprouver des problèmes d'externalisation, voire des structures psychopathiques de personnalité, principalement caractérisées par du détachement émotionnel et des difficultés à être empathiques. Par ailleurs, leurs performances et leur fonctionnement scolaires sont faibles et leurs perspectives d'intégration à l'emploi, même s'ils choisissaient de préconiser cette voie, sont peu reluisantes. Néanmoins, ces facteurs de risque ont aussi tendance à caractériser bon nombre de délinquants qui ne sont pas associés aux gangs de rue. Comme l'exposition à divers facteurs de risque dans différents domaines augmente de manière importante les vulnérabilités à une panoplie de difficultés et de problèmes (Rutter, 2006), nous pouvons nous demander si l'accumulation de ces facteurs de risque joue de manière cumulative sur le risque d'adhésion. En fait, plus le nombre de facteurs de risque augmente, plus la probabilité d'adhérer aux gangs de rue augmente. En résumé, les travaux sur l'effet cumulatif des facteurs de risque indiquent que, plus ceux-ci sont nombreux, plus la probabilité de commettre des délits (Howell, 2004) et de se joindre aux gangs (Hill, Lui, et Hawkins, 2001) augmente. De plus, l'effet cumulatif des facteurs de risque est d'autant plus important qu'augmente le nombre de domaines criminogènes touchés par ces facteurs de risques (Thornberry et coll., 2003).

En somme, les travaux visant à décrire les personnes associées aux gangs sont particulièrement cohérents. Ces personnes sont principalement de jeunes hommes, quoique les jeunes femmes, moins nombreuses, y jouent la majeure partie du temps un rôle secondaire. Les personnes associées aux gangs de rue sont plus jeunes (on ne peut toutefois pas statuer à l'heure actuelle si ce constat est lié au fait qu'elles sont recrutées plus tôt ou simplement parce qu'elles sont judiciairisées à un plus jeune âge), que la moyenne des délinquants. Toutefois, les personnes les mieux intégrées au groupe sont de plus en plus âgées. Ces personnes proviennent pour la majorité de milieux familiaux instables et désorganisés, où l'encadrement et le contrôle parentaux font défaut. Elles ont aussi été aux prises avec des problèmes scolaires et accusaient déjà des retards dans leur cheminement. Ces retards sont souvent associés au décrochage scolaire et à des difficultés à intégrer le monde du travail. Du point de vue personnel, les personnes associées aux gangs ne se distinguent pas notablement des autres délinquants. Ce sont généralement des personnes qui ont commencé tôt à avoir des problèmes de comportement, et qui partagent beaucoup de caractéristiques avec les délinquants que certains qualifient d'externalisés ou qui ont de fortes tendances psychopathiques. Ces tendances les pousseraient à se joindre aux gangs de rue et à s'acclimater sans trop de difficulté au climat de violence et aux valeurs délinquantes qui ont cours dans ces groupes. L'étude de la délinquance et de l'association aux gangs de rue indique que les facteurs de risque ont un effet cumulatif important, ce qui signifie que, plus le nombre de facteurs est élevé et plus il touche un grand nombre de sphères de vie, plus les personnes sont susceptibles d'adhérer aux gangs, ou plus les gangs sont susceptibles de les recruter.

Délinquance et gangs de rue

Les crimes commis par les personnes associées aux gangs de rue sont particulièrement variés. L'étude des carrières criminelles de ces personnes indique souvent une carrière polymorphe (*cafeteria-style*) où s'entremêlent les crimes violents, les crimes de marché et les délits d'acquisition. En regard de la variété, elles ne se distinguent pas totalement des crimes du délinquant persistant traditionnel. Cependant, les personnes associées aux gangs de rue commettraient plus de crimes que les autres délinquants persistants qui n'adhèrent pas à de tels groupes (Battin, Hill, Abbott, Catalano et Hawkins, 1998; Esbensen, Winfree, He et Taylor, 2001; Hill, Lui et Hawkins, 2001; Thornberry et coll., 2003). Par ailleurs, plusieurs travaux indiquent clairement que les personnes susceptibles de se joindre aux gangs de rue étaient d'abord et avant tout des

délinquants présentant une délinquance violente et acquisitive bien établie (Gordon et coll., 2004). Bien que les travaux portant sur des devis transversaux indiquent que des différences importantes existent entre les personnes associées aux gangs de rue et les autres délinquants, elles ne permettent pas de comprendre l'effet incubateur de ces groupes.

Les travaux de Haviland, Nagin, Rosenbaum et Tremblay (2008) offrent certaines pistes quant aux effets accélérateurs de la participation à des groupes comme les gangs de rue sur le cheminement criminel des jeunes délinquants. À l'aide d'analyses de trajectoires des données longitudinales québécoises portant sur 1037 sujets suivis depuis la maternelle dans les quartiers défavorisés (Tremblay, Desmarais-Gervais, Gagnon et Charlebois, 1987), les auteurs ont été en mesure de créer des groupes comparables et de tenir compte de la séquence des événements. Leurs résultats indiquent qu'à 14 ans les personnes associées aux gangs de rue présenteraient des taux de crimes violents significativement plus élevés que les sous-groupes comparables. Bien que l'effet des gangs de rue se fasse sentir sur le volume de crimes violents, il semble être, pour une partie des personnes du moins, relativement transitoire. En effet, chez les personnes ayant joint les rangs des gangs de rue à 14 ans, seulement 40 % d'entre elles l'étaient encore l'année suivante, et 20 % à 17 ans. Ces résultats calquent à peu de choses près ceux obtenus quelques années auparavant auprès de la cohorte de Pittsburgh (Gordon, Lahey, Kawai, Loeber, Stouthamer-Loeber et Farrington, 2004) ainsi que de celle de Rochester et confirment l'effet amplificateur de la participation aux gangs de rue, effet qui dépasse même celui de la fréquentation de pairs hautement délinquants (Thornberry et coll., 2003). Pour Haviland et ses collègues (2008), les fluctuations dans les taux d'adhésion année après année témoignent du caractère particulièrement volatile de l'association aux gangs de rue pour une proportion importante des individus.

Bien que localement les organisations policières se préoccupent grandement du phénomène et que l'appartenance aux gangs figure dans la déclaration uniforme de la criminalité (DUC), les problèmes de définitions évoqués précédemment posent des défis importants en ce qui concerne la fidélité de l'information colligée (Guay, et Gaumont-Casias, 2009). Malgré tout, nombreux sont les travaux qui suggèrent que les membres de gangs de rue sont responsables d'une proportion non négligeable de crimes, certains relativement violents et visibles.

Dans l'ensemble, les personnes associées aux gangs sont reconnues pour leur grande diversité de crimes. Dans les travaux de Thornberry et de ses collègues (2003), la prévalence des crimes et de la consommation de substances psychotropes est significativement plus élevée chez les personnes associées aux gangs que chez les délinquants non membres, et ce, pour toutes les catégories de crimes étudiées : délinquance générale (98,1 % vs 68,4 %), délinquance violente (90,6 % vs 46,4 %), consommation de drogues (65,1 % vs 23,3 %) et vente de drogues (39,5 % vs 9,5 %).

La criminalité de marché et les possibilités de violence et d'altercations qu'elle engendre habituellement caractérisent aussi le parcours criminel des personnes associées aux gangs de rue. Le trafic des drogues illégales dans lequel sont fréquemment impliqués les gangs (Kelly et Caputo, 2005) amène son lot de désagréments pour les vendeurs et les fournisseurs et se traduit fréquemment par une victimisation importante (Taylor, Peterson, Esbensen et Freng, 2007), des batailles entre les concurrents, les problèmes associés au recouvrement de dettes et les raids sur les groupes ennemis. Certains doivent aussi s'en remettre à certains délits acquisitifs afin de leur permettre d'avoir les fonds nécessaires à l'achat de stupéfiants. Finalement, par mesure de protection, mais aussi d'intimidation et de prestige, il n'est pas rare de voir les membres de gangs se munir d'armes diverses.

En somme, les personnes associées aux gangs de rue ressemblent aux délinquants persistants. Elles ont tendance à mener une carrière criminelle variée, marquée par la violence et la consommation de substances psychotropes. Elles ont tendance à participer activement à la criminalité de marché comme le trafic des drogues illégales et le proxénétisme. Cette criminalité, empreinte de rixes et de méfiance, favorise le recours à l'intimidation et au port d'armes.

La prise en charge pénale et l'intervention auprès des personnes associées aux gangs

Les efforts visant à prévenir le développement des gangs de rue ainsi que leurs effets néfastes sur les délinquants et sur la communauté sont nombreux. Par exemple, on compte plusieurs initiatives visant la sensibilisation et la formation afin de réduire l'adhésion aux gangs, comme le *Gang Resistance Education and Training* (GREAT) et un nombre tout aussi important de programmes de prévention communautaires comme le *Chicago Area Project* ou le *Gang Prevention Thought Targeted Outreach* (GPTTO). Le lecteur qui souhaite une revue plus exhaustive de ces efforts peut consulter les ouvrages de Spergel (1995), Klein (1995) ou de Howell (2000). Bien que les résultats des initiatives communautaires optant pour une meilleure coopération des acteurs sociaux aient suscité l'intérêt depuis quelques décennies, plusieurs s'entendent pour dire qu'ils n'ont pas atteint leurs objectifs de réduire la délinquance et les activités des gangs de rue (Esbensen et coll., 2001; Howell, 2000).

Faute d'évaluations systématiques, il n'existe que peu d'évidences scientifiques faisant état de l'efficacité des programmes visant à prévenir l'adhésion aux gangs de rue ou à intervenir auprès des personnes associées à ces groupes (Stinchcomb, 2002, Thornberry et coll., 2003). L'état des connaissances actuelles issues des recherches évaluatives, des recensions des écrits et des données empiriques longitudinales indique toutefois que les stratégies globales et intégrées sont les plus susceptibles d'engendrer des résultats bénéfiques et d'agir efficacement sur le phénomène (Spergel, Wa et Sosa, 2006).

La prise en charge pénale des personnes adultes associées aux gangs de rue pose un nombre supplémentaire de problèmes. L'adhésion aux gangs de rue étant généralement transitoire pour une bonne proportion de délinquants, ceux associés à ces groupes criminels à l'âge adulte sont plus susceptibles d'être membres bien campés, et l'intégration à un mode de vie plus conventionnel risque d'être fort difficile (Fleisher et Decker, 2001). Mis à part le fait que les travaux portant sur les délinquants adultes sont plutôt rares (Huebner, Varano et Bynum, 2007), il est nécessaire de transposer des principes actifs de la recherche sur les adolescents aux jeunes adultes, dont certains ont parfois atteint ou dépassé la trentaine. Néanmoins, certaines pistes issues de la recherche sur l'intervention auprès d'adolescents permettent de croire qu'il est possible d'intervenir auprès des personnes judiciairisées et associées aux gangs de rue.

Les travaux sur la prise en charge pénale des jeunes associés aux gangs de rue sont relativement nombreux et les initiatives sont pour le moins diversifiées. À cet égard, les travaux d'Hébert et de ses collaborateurs (1997) offrent un survol pertinent des travaux sur les interventions et les stratégies visant à contrer le problème des gangs chez les adolescents. Dans bien des cas, l'évaluation des stratégies à adopter passera par un

diagnostic des principaux facteurs de risque et de protection chez le jeune qui permettra d'adapter le modèle d'intervention. Parmi ceux-ci, la structure familiale et la nature des relations entre les parents et l'adolescent (Kumpfer et Alvarado, 1998; Boerman, 2001), la présence ou non d'un modèle prosocial dans la vie du jeune (Goldstein, 1988; Bracki Dolson et Maurice, 1997), la nature des relations avec les pairs (Esbensen et Huizinga, 1993, Bjerregaard et Lizotte, 1995), l'exposition à des modèles de violence ou les antécédents de violence (Boerman, 2001). Connaître l'environnement de la personne permettra ultimement de cibler les principales forces et faiblesses de cette dernière et de l'orienter dans un processus de socialisation et de changement qui correspond à ses particularités et à ses expériences.

Klein et Maxson (2006) organisent l'univers des interventions individuelles en trois familles : les stratégies de prévention d'adhésion aux gangs, les interventions susceptibles de favoriser le désistement des gangs de rue et finalement celles visant à réduire le volume ou la gravité des crimes commis par les personnes associées aux gangs. Les travaux portant sur la prévention ont surtout ciblé les jeunes et porté sur les facteurs développementaux qui favorisent l'adhésion aux gangs de rue, principalement les caractéristiques personnelles, familiales, scolaires, liées aux pairs et à la communauté. À cet égard, ces travaux sont d'un moins grand intérêt lorsque les personnes sont notablement plus âgées et qu'elles sont associées aux gangs de rue depuis plusieurs années. Cependant, les interventions visant le désistement et la réduction des crimes semblent plus pertinentes dans le cas des clientèles adultes associées aux gangs de rue.

Les travaux sur les interventions visant les membres actifs judiciairisés et ceux portant sur les cheminements de désistements sont pour la plupart descriptifs, voire anecdotiques (Decker et Lauritsen, 2002). Néanmoins, ils indiquent que les efforts visant à offrir des solutions de rechange prosociales aux délinquants sont susceptibles d'avoir un effet bénéfique. À cet égard, ceux sur les gangs de rue rejoignent les travaux sur le désistement criminel en général. Les travaux de Sampson et Laub (2003), par exemple, indiquent que certaines expériences de la vie des délinquants sont cruciales, des points tournants, et sont susceptibles de déclencher un processus de réintégration sociale. Ces facteurs sont, entre autres, le mariage, l'emploi et l'enrôlement dans les forces armées. Les interventions visant à favoriser l'intégration et la performance scolaires semblent recevoir un appui important dans les travaux chez les adolescents au même titre que ceux visant à fournir des occasions d'intégrer le marché du travail chez les délinquants adultes (Klein, 1995; Krienert et Fleisher, 2001; Moore, 1991). Les efforts visant à comprendre les facteurs liés au désistement ou à la baisse significative du volume ou de la gravité des crimes misent eux aussi sur les institutions socialisantes traditionnelles comme la famille, le couple, l'école et l'emploi.

Les efforts visant à diminuer la délinquance chez les personnes associées aux gangs correspondent dans une large mesure aux pratiques correctionnelles de pointe entre autres proposées par Andrews et Bonta (2007). Les conclusions et les recommandations

de Hollin (1993) dans son chapitre sur l'intervention cognitivo-comportementale auprès des personnes associées aux gangs de rue sont éloquentes. Pour lui, l'intervention efficace doit cibler les délinquants à plus haut risque de récidive et leurs caractéristiques criminogènes. Les stratégies à préconiser doivent s'appuyer sur un modèle cognitivo-comportemental (et éviter les avenues non directives ou psychodynamiques) et viser entre autres les croyances et les valeurs favorisant le comportement délinquant. L'intervention doit s'insérer dans une structure cohérente et s'appuyer sur des intervenants qualifiés. Ultimement, les efforts déployés pour intervenir dans les établissements de détention doivent trouver écho et se poursuivre dans la communauté. Il est difficile de ne pas faire le parallèle avec le modèle RBR (Risque-Besoin-Réceptivité) d'Andrews et Bonta sur l'intervention correctionnelle efficace.

Pour Andrews et Bonta (2007), l'intervention correctionnelle efficace passe par le respect de trois principes : le principe du risque, le principe des besoins et le principe de la réceptivité. Le principe du risque suggère que le niveau de service ou d'intervention doit être adapté au niveau de risque de récidive des délinquants. En d'autres termes, les interventions efficaces doivent cibler principalement les délinquants à haut risque de récidive à l'aide de programmes à intensité élevée. Le principe des besoins indique que les stratégies d'intervention ciblant en priorité les facteurs de risque associés aux comportements délinquants sont susceptibles d'être efficaces. Le principe de réceptivité, quant à lui, se subdivise en deux catégories. Le principe de réceptivité générale stipule que les approches comportementales structurées, à l'apprentissage social et au modèle cognitivo-comportemental, sont les plus susceptibles de réduire la récidive (Bonta, 1996). Pour sa part, le principe de réceptivité spécifique suggère que les interventions doivent se moduler aux particularités des délinquants. Finalement, les auteurs ont énoncé deux autres principes susceptibles de mener à des interventions efficaces : le principe du jugement professionnel discrétionnaire (qui permet le recours à la dérogation clinique dans l'évaluation des cas d'exception) et le principe de l'intégrité de la stratégie d'intervention (qui suggère que l'intervention doit être dosée de façon appropriée et confiée à des intervenants qualifiés).

Les résultats mitigés des interventions ciblées sur les gangs de rue en ont poussé plusieurs à temporairement mettre de côté la composante gang de rue dans l'intervention auprès des délinquants appartenant à ces groupes criminels. Pour Thornberry et ses collègues (2003), l'état actuel des connaissances est tel qu'il est préférable d'orienter les personnes associées aux gangs de rue vers les programmes dont on connaît l'efficacité à réduire la délinquance et à favoriser l'intégration sociale. À la limite, l'appartenance aux gangs de rue devrait servir d'indicateur permettant d'identifier les personnes susceptibles de bénéficier d'interventions variées et soutenues, ciblant le plus possible les nombreux besoins criminogènes qui affligent généralement ces délinquants. À la rigueur, la composante gang peut être abordée en ayant recours à des programmes permettant de se prémunir contre les influences criminogènes des pairs délinquants.

En somme, les efforts déployés en Amérique visant à intervenir auprès des personnes associées aux gangs de rue n'ont jusqu'à maintenant donné que des résultats mitigés. Les grands projets communautaires, malgré leur envergure, ne semblent pas jouer sur l'adhésion aux gangs ni sur la délinquance en général. Si beaucoup d'efforts ont été déployés pour intervenir auprès des adolescents, il n'existe qu'un nombre limité d'initiatives systématiques d'intervention auprès des personnes adultes associées aux gangs de rue. À l'heure actuelle, il semble que les efforts visant à offrir aux délinquants des solutions de rechange prosociales au gang, comme les programmes d'accès à l'emploi et de formation professionnelle, pourraient être une avenue pertinente. À plusieurs égards, les travaux sur l'intervention auprès des personnes associées aux gangs de rue suggèrent fortement que les pratiques de pointe utilisées auprès des délinquants traditionnels à haut risque de récidive criminelle sont les plus prometteuses. Les travaux d'Andrews et Bonta (2007) offrent un cadre conceptuel utile à la mise en place de programmes d'intervention susceptibles de favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes dans la communauté. Néanmoins, plusieurs rappellent l'importance de mettre en place des services d'accompagnement dans la communauté qui permettront d'éviter que les difficultés d'intégration se transforment en motifs justifiant le retour à un mode de vie délinquant.

Objectifs de l'étude

Les caractéristiques sociales, nous l'avons vu, permettent de comprendre la naissance et le développement des gangs de rue dans les quartiers défavorisés. Néanmoins, elles ne permettent pas nécessairement de bien décrire le phénomène d'un point de vue individuel. Par leur mandat, les Services correctionnels doivent prendre en charge les personnes afin de favoriser leur réinsertion sociale. Il est donc nécessaire d'étudier les caractéristiques de ces personnes afin d'en dresser un profil. Les travaux sur l'intervention correctionnelle efficace offrent une littérature abondante sur les principaux facteurs associés au risque de récidive des personnes contrevenantes. Une intervention cohérente, basée sur les besoins criminogènes des personnes contrevenantes à plus haut risque de récidive est susceptible de favoriser la réinsertion sociale. À cet égard, le modèle proposé par Andrews et Bonta, fondé sur l'approche de la personnalité générale et la théorie de l'apprentissage social, servira de base à cette étude. Il offre un cadre pertinent pour étudier les principaux facteurs de risque des personnes associées aux gangs de rue.

L'objectif de la présente étude est donc de dresser un profil des personnes associées aux gangs de rue confiées aux Services correctionnels en 2007-2008. Plus spécifiquement, nous analyserons les données québécoises des personnes identifiées par la Direction de la sécurité et vérifiées auprès des services policiers comme appartenant à des gangs de rue. Cette analyse portera, d'une part, sur les données officielles contenues dans le système DACOR et, d'autre part, sur les données issues de l'analyse du risque de récidive et des besoins criminogènes à l'aide du LS/CMI.

Démarche méthodologique

Les résultats décrits dans la présente étude proviennent principalement de deux sources de données, soit le système DACOR et l'instrument LS/CMI par l'intermédiaire de l'évaluation du risque de récidive. Dans un premier temps, nous exposons les caractéristiques de la population à l'étude. Dans un second temps, les principales sources de données seront détaillées. Nous terminons par une présentation de la mesure des caractéristiques de la clientèle, principalement la structure et la mise en forme des données.

Populations à l'étude

Dans le cadre de la présente démarche, nous avons opté pour une étude de cas témoin appariée. Cette méthode consiste à appairer les sujets d'un groupe (celui des gangs de rue) à un groupe de sujets comparable sur certaines variables structurelles, comme des caractéristiques sociodémographiques pertinentes. Cette méthode est avantageuse notamment pour réduire l'effet des facteurs confondants et ainsi augmenter la validité des données. Les facteurs sur lesquels les sujets ont été appariés sont l'âge et le quartier de résidence basé sur les régions de tri d'acheminement (les trois premiers caractères du code postal). Dans la totalité des cas, les personnes identifiées comme associées aux gangs ont été appariées selon l'âge. Dans la presque totalité des cas, elles ont été appariées selon la région de tri d'acheminement. Pour seulement deux cas, nous avons apparié une personne associée au membre en utilisant un cas témoin d'une ville voisine.

Au total, 856 personnes prises en charge par les Services correctionnels en 2007-2008 ont été sélectionnées pour l'étude. De ce nombre, on compte 428 personnes identifiées comme appartenant aux gangs de rue et 428 personnes appariées selon l'âge et le quartier de résidence. L'âge a été choisi afin de réduire l'impact de cette variable cruciale (DeLisi, 2005; Farrington, 1983; Steffensmeier, Allan, Harer et Streifel, 1989) au moyen du devis. En effet, l'âge figure parmi les facteurs les plus influents sur le développement et l'évolution de la délinquance (Hirschi et Gottfredson, 1983). Le quartier de résidence quant à lui a été choisi en raison du caractère particulièrement urbain du phénomène. Les personnes associées aux gangs de rue sont susceptibles d'être exposées à un environnement social particulier, avec ses forces sociales et ses occasions légitimes et criminelles. À cet égard, les personnes des deux groupes sont donc comparables en ce qui concerne leur milieu de résidence. En ce qui concerne l'analyse du risque de récidive et des besoins criminogènes, un nombre plus restreint de personnes contrevenantes avaient fait l'objet d'une évaluation avec le LS/CMI. Un total de 77 personnes contrevenantes associées aux gangs de rue a été comparé à 77 personnes contrevenantes non associées. Enfin, notons que les personnes associées aux gangs de rue (428 personnes confiées aux Services correctionnels) représentent à peine 1 % de la population correctionnelle (51 814 personnes confiées aux Services correctionnels) en 2007-2008.

L'identification des personnes associées aux gangs de rue

L'adhésion à un gang a été préalablement identifiée par le responsable du renseignement sécuritaire (RRS). Ensuite, la Direction de la sécurité du ministère de la Sécurité publique du Québec a effectué une vérification auprès des services policiers, afin de confirmer si la personne a aussi été identifiée par les services policiers comme liée aux gangs de rue.

Voici la définition d'un gang de rue retenue par le SPVM. Cette définition générale a été validée en 1991 par le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) et révisée en 2003 conjointement avec le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Un gang de rue est un regroupement plus ou moins structuré, d'adolescents et/ou de jeunes adultes qui privilégient l'utilisation de la force, de l'intimidation du groupe et la violence pour accomplir des actes criminels, et ce, dans le but d'obtenir le pouvoir et la reconnaissance et/ou de contrôler des sphères d'activité lucrative (SPVM, 2004)

Les critères pour identifier les membres de gangs de rue adoptés dans le milieu policier et reconnus par la cour sont ceux élaborés par le Service de police de la Ville de Montréal et le SRCQ. Les services policiers retiennent six critères pour identifier un membre de gang de rue (SRCQ, 2008). Un individu doit répondre à au moins trois de ces six critères, incluant le quatrième critère qui est obligatoire, pour être identifié comme membre d'un gang de rue.

1. Détenir des renseignements d'une source fiable (soit un membre du gang, membre d'un gang rival, source de la collectivité, autorités scolaires, commerçants et citoyens) selon lesquels le sujet est membre.
2. Détenir un rapport de surveillance de la police confirmant que la personne entretient des rapports avec des membres reconnus « du gang ».
3. Aveux de la personne (lors d'une arrestation, enquête, par écrit, en détention – jamais par banque de données policières).
4. Participation directe ou indirecte de la personne à un crime de gang (arrestation, interpellation, aperçu sur les lieux lors d'une intervention policière ou par des moyens techniques (ex. : site Internet *YouTube* ou film d'un cellulaire).
5. Résultat d'un procès confirmant l'adhésion de la personne à un gang.
6. Marques d'identification au gang, accomplissement de rituels initiatiques, possession d'articles et de symboles propres au gang (tatouages, armes, vêtements, *YouTube*, etc.).

Il est important de souligner les limites de la stratégie de se baser sur les données inscrites au système automatisé de renseignements criminels par les organisations

policières. Parmi les plus évidentes, on trouve les problèmes d'accord interjuges³ liés à l'identification des personnes et le caractère non standardisé de la consignation de l'information. Néanmoins, cette stratégie vise à s'assurer que le clinicien et les organisations policières sont d'avis que le délinquant gravite autour des gangs de rue.

Les sources d'information

Le système DACOR

DACOR, ou système de gestion des dossiers administratifs correctionnels, est le système informatique en service depuis 1987 qui permet aux intervenants des Services correctionnels de gérer les activités et les interventions liées, entre autres, à l'hébergement. DACOR permet de colliger de l'information à propos des personnes incarcérées et des établissements de détention, notamment par rapport à l'assignation des cellules, au suivi des déplacements externes, à l'administration de la peine et au décompte de la population carcérale. Ce système est aussi utilisé pour assurer le suivi des interventions dans la communauté. Plusieurs personnes peuvent y consigner de l'information. En effet, dans la majorité des cas, ce sont les agents des services correctionnels (ASC) ainsi que les responsables du renseignement sécuritaire (RRS) qui alimentent le système. Si certaines variables ne posent pas de problèmes relatifs à l'accord interjuges – on n'a qu'à penser au sexe des personnes – d'autres sont parfois plus difficiles à codifier sans protocole précis. À cet égard, seules certaines variables de nature descriptive ont été retenues pour le présent profil. Néanmoins, même ces dernières ne sont pas exemptes de problèmes de fidélité.

L'inventaire de niveau de service et de gestion des cas LS/CMI

La version québécoise (Guay, 2008a) de l'inventaire de niveau de service et de la gestion des cas (Andrews, Bonta et Wormith, 2004) est un instrument intégré d'évaluation du risque de récidive et des besoins couplé d'un outil de suivi de la clientèle contrevenante. La version québécoise a fait l'objet d'un processus de rétrotraduction. Le LS/CMI est un instrument basé sur l'approche de la personnalité générale et la théorie de l'apprentissage social d'Andrews et Bonta (2007). Cet outil permet une meilleure gestion de l'évaluation, de la planification et du suivi de l'intervention de clients adultes ou d'adolescents de 16 ans ou plus. Le LS/CMI est une refonte et une bonification du LSI-R, lequel comportait 54 énoncés. Le LS/CMI évalue des facteurs statiques et dynamiques liés au risque de récidive. La section 1 comporte 43 énoncés distribués en 8 grandes catégories de besoins criminogènes : les antécédents criminels (8 énoncés), l'éducation et l'emploi (9 énoncés), la famille et le couple (4 énoncés), les loisirs et les activités récréatives (2 énoncés), les fréquentations (4 énoncés), les problèmes d'alcool

³ On parle généralement de problèmes d'accord interjuges lorsque deux observateurs neutres utilisant sensiblement les mêmes critères n'arrivent pas à s'entendre pour identifier une caractéristique ou pour attribuer une cote.

et de drogues (8 énoncés), les attitudes et les orientations procriminelles (4 énoncés) et, finalement, le type de comportement antisocial (4 énoncés). La majorité des items du LS/CMI sont cotés oui ou non (0=Non, 1=Oui), tandis que certains sont cotés sur une échelle de 0 à 3 (0 et 1=1, 2 et 3=0). Le total nous renseigne sur le niveau de risque de récidive que pose la personne contrevenante, et les sous-totaux nous indiquent les besoins criminogènes de ce dernier.

Résultats

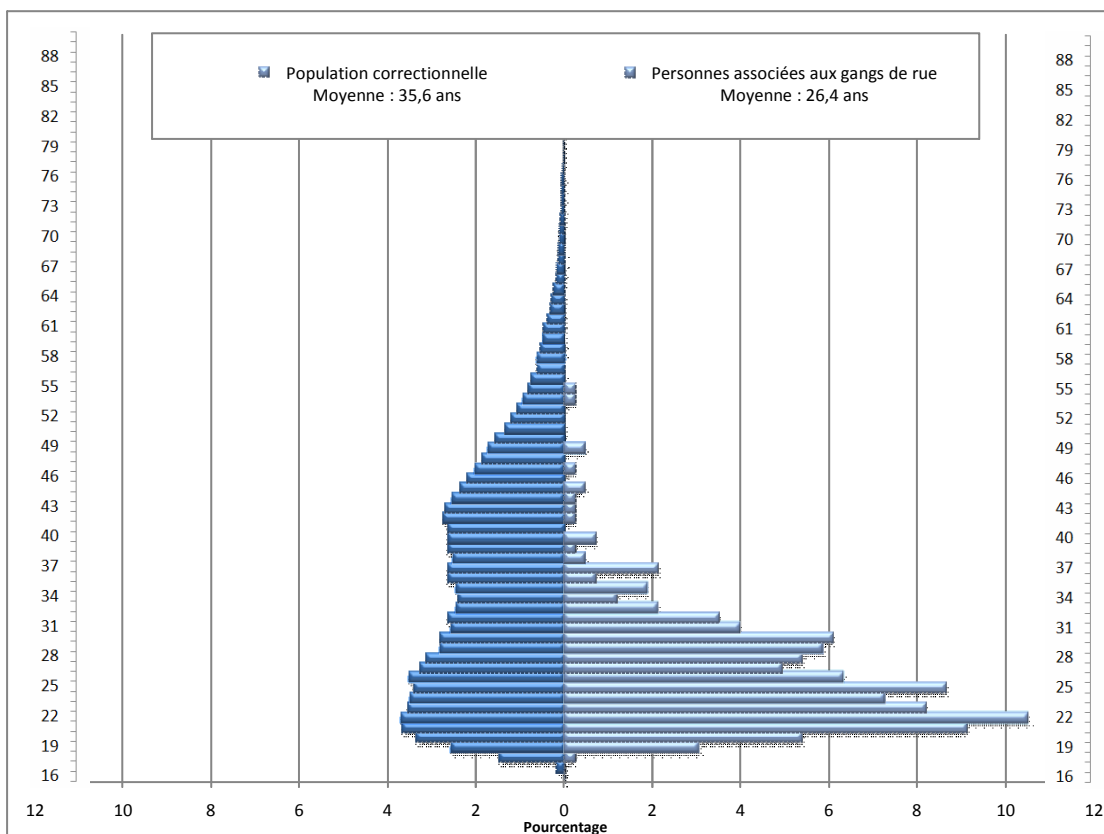
Afin de décrire les caractéristiques des personnes associées aux gangs de rue et de les comparer aux autres personnes présentant des caractéristiques similaires, notre étude procédera en trois temps. Dans un premier temps, nous présenterons les caractéristiques personnelles et sociodémographiques des personnes associées aux gangs de rue. Dans un deuxième temps, nous présenterons les données portant sur leur parcours correctionnel et, dans un troisième temps, nous analyserons les données du LS/CMI. Rappelons que l'analyse des données sociodémographiques et criminelles porte sur un nombre plus important de personnes, soit 856.

Caractéristiques sociodémographiques

Avec l'arrivée relativement récente des personnes associées aux gangs de rue dans les établissements de détention provinciaux pour adultes, il n'est pas surprenant de constater que la distribution de l'âge de ceux-ci se distingue significativement de celle de l'ensemble de la population correctionnelle. En effet, la figure 1 révèle que l'âge moyen des personnes associées aux gangs de rue confiées aux Services correctionnels est de 26,4 alors qu'il est de 35,6 pour la population correctionnelle générale, soit une différence de près de 10 ans. De plus, alors que la distribution de la population correctionnelle présente une distribution bimodale, la distribution des personnes associées aux gangs de rue comporte une forte asymétrie positive⁴. En effet, plus de la moitié des personnes de ce groupe (52,3 %) ont moins de 25 ans. Par ailleurs, à peine 5,8 % d'entre elles ont plus de 35 ans.

⁴ Une distribution asymétrique positive signifie qu'un nombre important de personnes se trouve à gauche de la distribution alors que le nombre de personnes plus âgées est très faible.

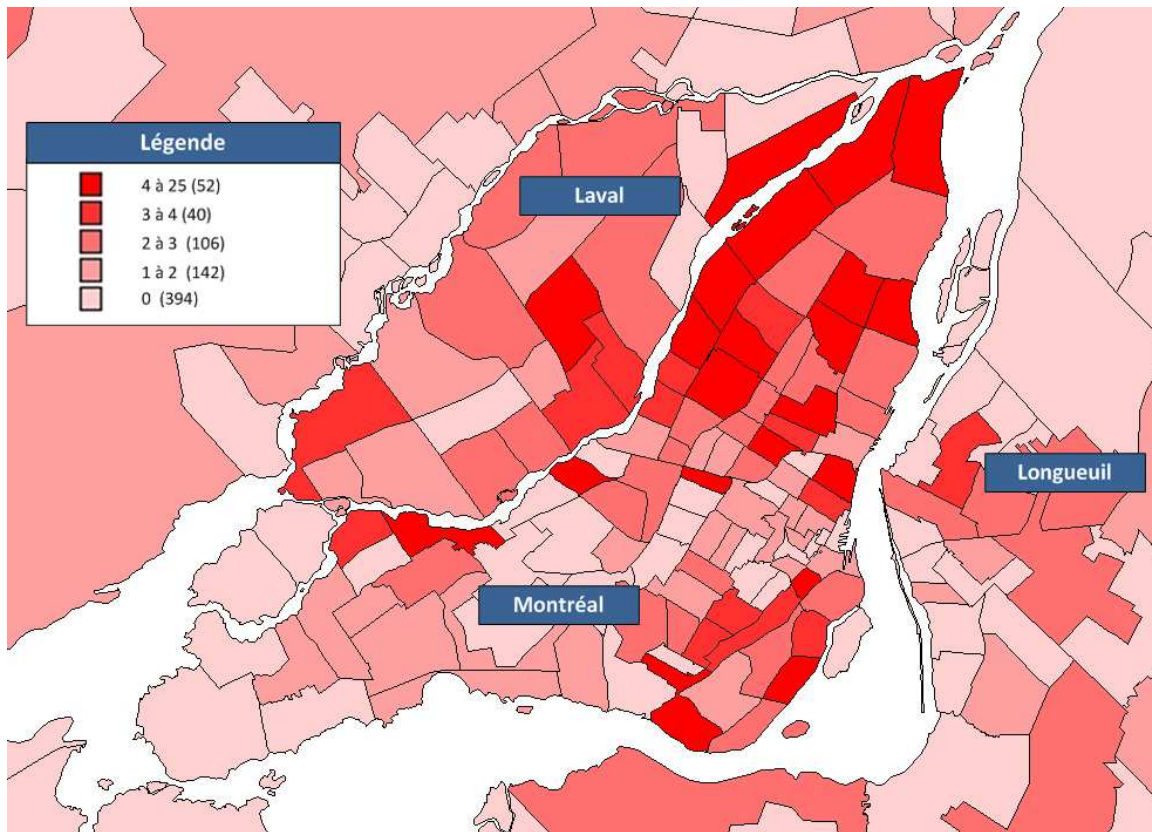
Figure 1. Pyramide des âges des personnes associées aux gangs de rue et de la population correctionnelle en 2007-2008



Le phénomène des gangs de rue est plutôt le fait des grands centres urbains et de leurs banlieues limitrophes. Afin de connaître la provenance des personnes associées aux gangs de rue sous la responsabilité des Services correctionnels en 2007-2008, nous avons utilisé les codes postaux afin d’avoir une représentation géographique du lieu de résidence de ces personnes (Figure 2). L’intensité des couleurs représente le nombre absolu de personnes associées aux gangs de rue ayant pour résidence ce territoire. Les résultats indiquent qu’une grande proportion des personnes associées aux gangs de rue sous la responsabilité des Services correctionnels réside près des grands centres urbains de Québec, mais surtout de Montréal. La distribution géographique révèle toutefois que Montréal et les régions avoisinantes figurent parmi les plus représentées. Il semble donc que la région montréalaise présente des conditions sociales à la fois propices au développement des gangs de rue et à l’adhésion des jeunes à ces groupes.

Puisque la problématique des gangs caractérise plus particulièrement la région métropolitaine de Montréal, la figure 2 présente la répartition des personnes associées aux gangs de rue confiées aux Services correctionnels.

Figure 2. Distribution géographique des personnes associées aux gangs de rue sur le territoire de la région de Montréal en 2007-2008*



* Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de régions semblables présentées sur la carte.

Il est possible de constater que le lieu de résidence des personnes associées aux gangs de rue confiées aux Services correctionnels se concentre dans les arrondissements de l'Est et du Nord-Est de l'île de Montréal. En effet, l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel Parc-Extension, Montréal-Nord, mais aussi le Sud-Ouest comptent un nombre important de personnes associées aux gangs de rue. Plusieurs d'entre elles habitent aussi la ville de Laval.

L'analyse des caractéristiques sociodémographiques des personnes associées et non associées aux gangs de rue est présentée au tableau 1. Rappelons que ces données proviennent du système DACOR et qu'elles sont généralement consignées lors d'une évaluation initiale sommaire par les ASC.

Tableau 1. Données sociodémographiques et caractéristiques personnelles déclarées pour 2007 - 2008

	Gang (%)	Non-gang (%) ⁵
Scolarité déclarée (N 784)		
Primaire	0,8	1,5
Secondaire	90,5	89,9
Collégial	7	7,3
Universitaire	1,8	1,3
État civil (N 856)		
Célibataire	97,7	97
Divorcé	0,7	0,7
Marié	1,6	2,1
Séparé	0	0,2
Identification ethnoculturelle (N 825)		
Canadien-français	82,1	87,1
Canadien-anglais	11,8	10,6
Autre	6,1	2,3
Source de revenus (N 194)		
Emploi	44,7	48,3
Aide sociale	31,6	39,0
Assurance-emploi	3,9	3,4
Autre source	19,7	9,3
N	428	428

Les résultats indiquent que les personnes associées aux gangs de rue ne se distinguent pas significativement de celles qui n'y sont pas associées. La plupart des personnes de l'échantillon déclarent avoir atteint une scolarité de niveau secondaire sans toutefois nécessairement l'avoir terminée. La proportion de célibataires est relativement élevée et se chiffre à 97 % pour l'ensemble de l'échantillon. La très grande majorité des personnes des deux groupes se décrivent Canadiens français. À cet égard, les personnes

⁵ L'étiquette « non-gang » utilisée dans les figures et tableaux fait référence aux personnes appariées non associées aux gangs de rue (groupe témoin).

associées aux gangs de rue se décrivent de la même façon que celles non associées. Si des différences peuvent exister quant à l'origine ethnique des parents, elle n'est pas mesurée par l'appartenance ethnoculturelle déclarée.

Les résultats concernant la principale source de revenus déclarée par la personne sont eux aussi relativement comparables pour les deux groupes. En effet, une proportion légèrement inférieure à 50 % des personnes de l'échantillon vivent d'un revenu d'emploi, alors que près du tiers affirment vivre de l'aide sociale. Par ailleurs, les personnes associées aux gangs déclarent une proportion légèrement plus élevée de revenus provenant d'autres sources.

En somme, tout comme une proportion importante des autres personnes confiées aux Services correctionnels, les personnes associées aux gangs de rue ont tendance à provenir de quartiers défavorisés de Montréal. À cet égard, le taux de chômage de la région montréalaise est généralement légèrement plus élevé que dans les autres centres urbains du Québec. Ainsi, le taux de chômage de 2004 à 2006 se situe juste au-dessus de 10 % alors qu'il varie de 8,5 % à 8 % pour l'ensemble du Québec (Institut de la statistique du Québec, 2009). Le taux de familles à faible revenu varie quant à lui de 17 % à 16,7 % pour la région montréalaise alors qu'il est d'environ 10 % pour l'ensemble du Québec de 2004 à 2006. Le taux de décrochage scolaire se situe à près de 32 % dans la région de Montréal alors qu'il est de 25 % pour l'ensemble du Québec de 2004 à 2006 et de 19 % pour la région de Québec.

Caractéristiques criminelles

La section qui suit présente les caractéristiques criminelles des personnes associées aux gangs de rue confiées aux Services correctionnels. Pour ce faire, notre étude procédera en deux temps : tout d’abord, nous aborderons les délits répertoriés et, par la suite, nous traiterons des peines.

Les personnes identifiées comme affiliées aux gangs de rue sont fréquemment décrites comme ayant des carrières criminelles étoffées et des antécédents relativement importants de crimes de violence ou de crimes associés aux stupéfiants. Le tableau 2 présente les catégories de crimes les plus graves pour lesquels elles ont été condamnées. Dans l’ensemble, l’étude de la catégorie de délit le plus grave ne permet pas d’observer des différences importantes entre les deux groupes.

Tableau 2. Distribution des personnes associées aux gangs de rue et des non-membres en fonction du crime le plus grave répertorié dans DACOR.

Infractions	Gang (%)	Non-gang (%)
Infraction contre l'État	5,6	3,6
Homicide	0,9	0
Homicide involontaire	0,5	0
Tentative de meurtre	0,2	0
Voies de fait	10,6	11,9
Autres infractions contre la personne	6,1	3,1
Vol qualifié	11,5	8,3
Introduction par effraction	4,7	6,2
Extorsion	2,4	1,0
Vol simple (ne dépassant pas 5 000 \$)	0,9	1,0
Vol simple	4,9	7,8
Méfait, incendie, dommage	0,7	3,1
Recel	0,9	1,6
Autres infractions contre la propriété	0,7	0
Armes à feu	2,4	1,6
Fraude, corruption	0,7	0
Paris, prostitution	1,2	0,5
Complot, complicité	5,2	4,1
Évasions	8,5	14,0
Autres délits au Code criminel	7,5	10,4
Infraction fédérale (boisson)	0,5	1,6
Infraction à la sécurité routière	0	1,0
Autres infractions circulation	0,2	0
Infraction municipale (circulation)	0,2	0
Stupéfiants	21,2	15,0
Autres infractions aux lois québécoises	0	1,0
Autres infractions aux règlements municipaux	1,6	3,1

Alors que l'analyse comparative des données sur les délits les plus graves ne montre que de légères différences, l'analyse de la présence ou non de chacune des huit grandes catégories de délit permet quant à elle d'observer des différences entre les deux groupes. Dans le cas qui nous préoccupe, les personnes pouvaient avoir commis des infractions dans plus d'une catégorie de délit. L'analyse des données par grandes classes de délit présentée au tableau 3 indique que les personnes associées aux gangs de rue ont plus tendance (43,6 %) que les personnes du groupe témoin (31,8 %) à avoir comme délit le plus grave des infractions contre la personne ($\chi^2 = 5,94$, d.l.=1, n= 460, p< .001). Elles ont aussi plus tendance que les autres personnes à avoir été condamnées pour des infractions aux statuts fédéraux relatifs aux stupéfiants ($\chi^2 = 4,21$, d.l.=1, n= 460, p< .05). Elles ont cependant moins tendance à avoir des infractions relatives au Code de la sécurité routière (4,0 % vs 9,6 %) que le groupe témoin ($\chi^2 = 5,86$, d.l.=1, n= 460, p< .05).

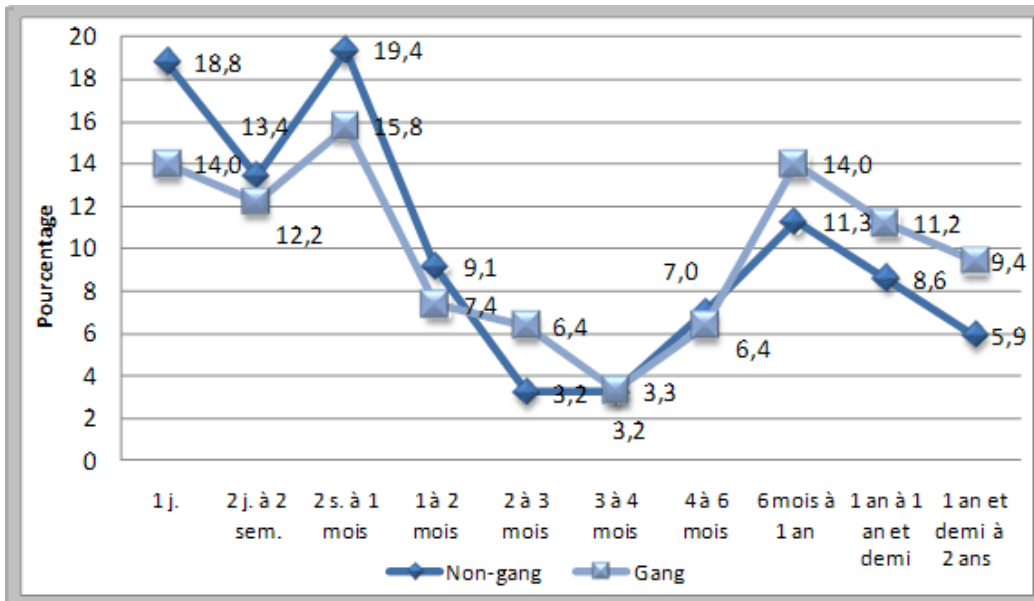
Tableau 3. Distribution des personnes associées aux gangs de rue et des non-membres en fonction des catégories de crimes

Infractions	Gang (%)	Non-gang (%)	Phi
Infraction contre l'État	24,8	19,1	0,06
Infraction contre la personne	43,6	31,8	*0,11
Infraction contre la propriété	47,9	45,9	0,02
Autres - Code criminel	72,3	68,8	0,04
Code de la sécurité routière	4,0	9,6	-0,11*
Lois fédérales autres que le Code criminel	38,3	28,7	0,10*
Lois québécoises	0	1,9	-0,11*
Règlements municipaux	5,3	7,6	-0,05

*=p<0,05

Dans l'ensemble, les résultats indiquent que les personnes associées aux gangs de rue ont tendance à commettre des délits plus graves, principalement des délits contre la personne et des infractions relatives aux stupéfiants. Ces distinctions devraient se traduire par des différences quant à la durée des peines. La figure 3 présente la répartition des deux groupes selon la durée des peines.

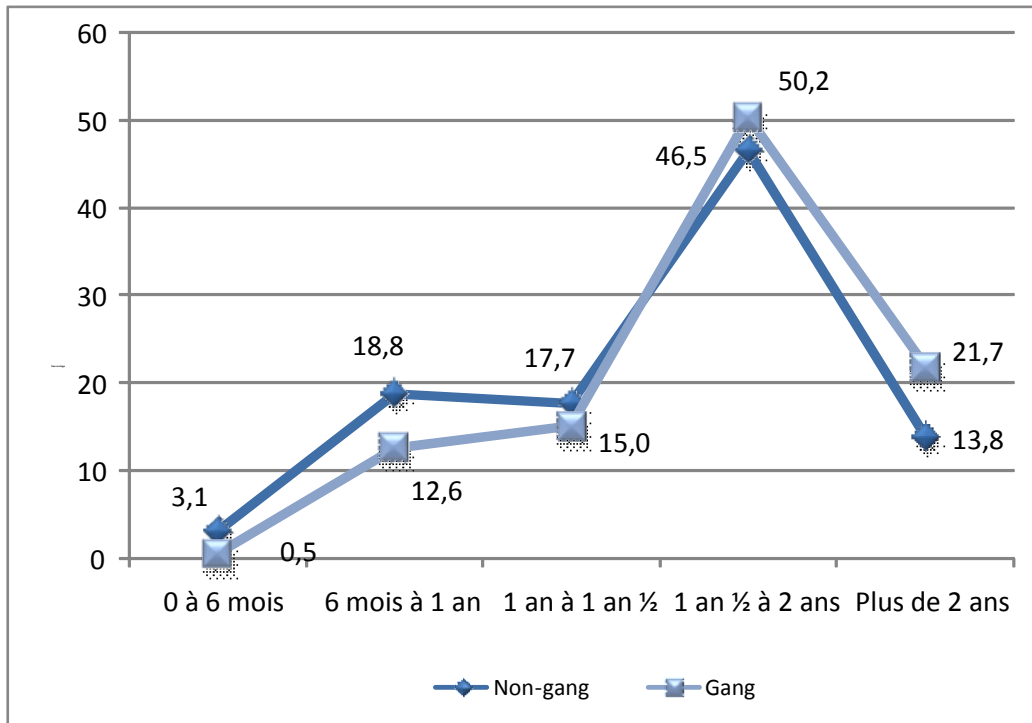
Figure 3. Durée de la peine de détention en fonction de l'appartenance à un gang pour 2007-2008



La figure 3 présente les proportions, pour chacune des catégories de durée de la peine, associées aux personnes appartenant aux gangs de rue et celles du groupe témoin. Les résultats indiquent effectivement que les délits commis par les personnes associées aux gangs de rue se traduisent par des peines plus longues. En effet, du côté gauche de la figure (pour les peines allant d'un jour à deux mois), la courbe pour les personnes du groupe témoin est systématiquement au-dessus de celle des personnes associées aux gangs. Les proportions des deux groupes sont relativement comparables en ce qui concerne les peines allant de plus de deux mois jusqu'à six mois. En ce qui a trait aux peines de plus de six mois, les proportions de personnes associées aux gangs de rue sont systématiquement supérieures à celles des personnes du groupe témoin.

La figure 4, quant à elle, présente les durées des mesures sentencielles purgées en collectivité (probation et sursis) imposées aux deux groupes. Les résultats suggèrent eux aussi que les personnes associées aux gangs sont suivies pour des périodes plus longues dans la communauté que les personnes du groupe témoin.

Figure 4. Durée des mesures sentencielles pour les suivis dans la communauté en fonction de l'appartenance à un gang pour 2007-2008



En somme, l'analyse des résultats montre des différences quant aux délits commis par les personnes associées aux gangs de rue et celles du groupe témoin. Les personnes associées aux gangs sont significativement plus représentées dans les délits contre la personne et les infractions relatives aux stupéfiants. Ces différences de délits semblent se traduire par une peine plus longue.

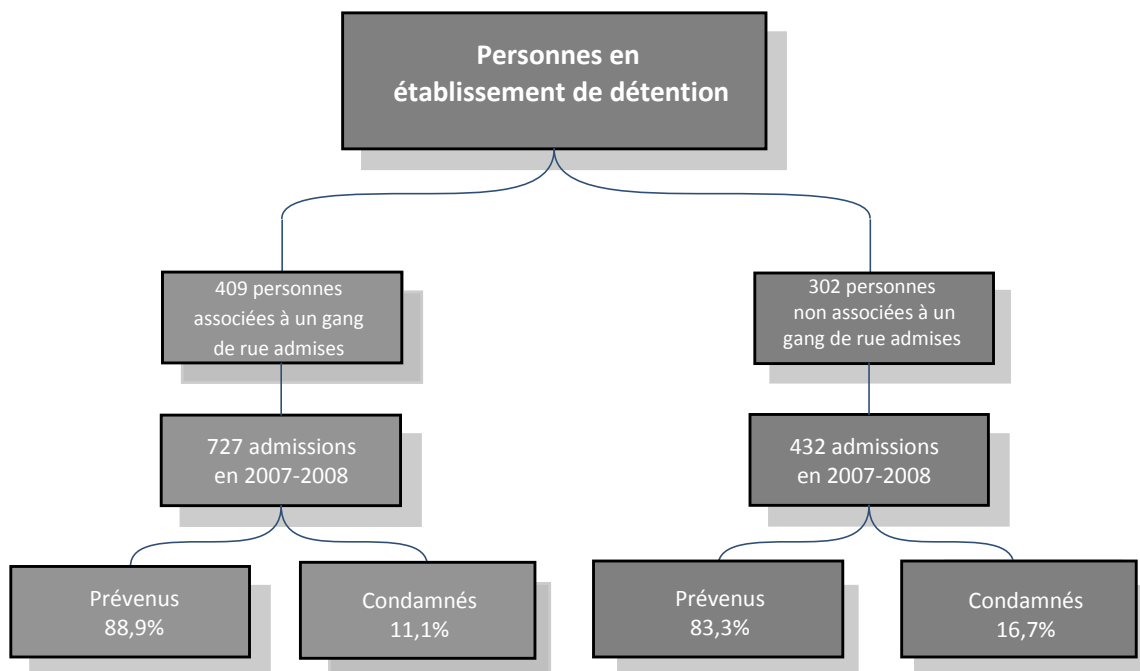
Caractéristiques du cheminement correctionnel

Dans cette section, nous décrivons les parcours correctionnels des personnes associées aux gangs et les comparerons à celles qui ne font pas partie de tels groupes. Nous procéderons tout d'abord par l'étude des personnes en établissement de détention, puis de celle des personnes suivies dans la communauté.

Établissements de détention

La figure 5 présente la répartition des personnes incarcérées, le nombre d'admissions auxquelles elles sont associées et la nature de ces admissions. Pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, les personnes incarcérées associées aux gangs de rue ont généré plus d'admissions au sein du réseau carcéral que ceux qui n'y sont pas associés. En effet, les résultats indiquent que les 409 personnes incarcérées associées aux gangs ont généré 727 admissions distinctes comparativement à 432 pour celles du groupe témoin. Ce nombre représente approximativement 1,8 admission par personne incarcérée associée à un gang de rue comparativement à 1,4 admission pour les personnes incarcérées du groupe témoin. Les résultats concernant le statut à l'admission indiquent que la très grande majorité des personnes incarcérées associées aux gangs de rue (88,9 %) et des personnes incarcérées du groupe témoin (83,3 %) sont admis en tant que personnes prévenues.

Figure 5. Cheminement en établissement de détention en fonction de l'appartenance à un gang pour 2007-2008



Puisque le phénomène des gangs touche principalement les grands centres urbains, ce ne sont pas tous les établissements de détention qui sont susceptibles d'accueillir les personnes associées aux gangs dans les mêmes proportions. Le tableau 4 présente la répartition des personnes incarcérées associées aux gangs de rue et celles du groupe témoin en fonction du statut à l'admission dans chacun des 18 établissements de détention provinciaux du Québec pour l'année 2007-2008.

Tableau 4. Répartition des admissions dans les établissements de détention des personnes associées aux gangs et des personnes du groupe témoin selon le statut à l'admission

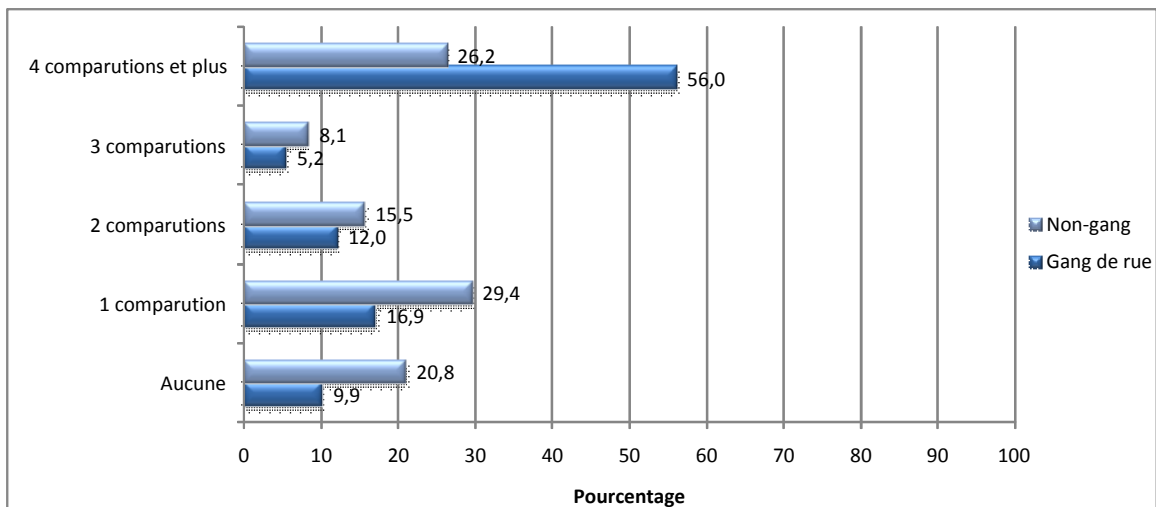
	Condamné		Prévenu	
	Gang (%)	Non-gang (%)	Gang (%)	Non-gang (%)
Amos	-	-	0,3	-
Baie-Comeau	-	1,4	0,3	-
Chicoutimi	-	-	-	-
Havre-Aubert	-	-	-	-
Hull	9,9	8,3	5,7	5,6
Maison Tanguay	-	-	-	0,3
Montréal	48,2	51,4	0,6	-
New Carlisle	-	-	-	-
Québec	7,4	4,2	6,2	6,9
Rimouski	-	-	-	0,3
Rivière-des-Prairies	27,2	23,6	66,9	68,9
Roberval	-	-	-	0,3
Saint-Jérôme	4,9	8,3	16,1	12,2
Sept-Îles	-	-	-	0,3
Sherbrooke	-	-	1,9	2,8
Sorel	-	1,4	0,2	1,7
Trois-Rivières	-	-	0,9	0,3
Valleyfield	2,5	1,4	0,9	0,6

L'admission des personnes associées aux gangs de rue concerne un nombre restreint d'établissements de détention du réseau correctionnel. Parmi ceux-ci, notons que les établissements de Montréal, de Rivière-des-Prairies et de Saint-Jérôme accueillent à eux seuls la majorité des personnes associées aux gangs de rue. Le système carcéral de la région de Montréal accueille donc la plus grande proportion des personnes associées aux gangs de rue du réseau correctionnel du Québec.

La prochaine section présente les données relatives à la prise en charge en établissement des personnes associées aux gangs de rue comparativement aux personnes du groupe témoin. Les données relatives au nombre de comparutions, de transferts et de manquements disciplinaires sont présentées.

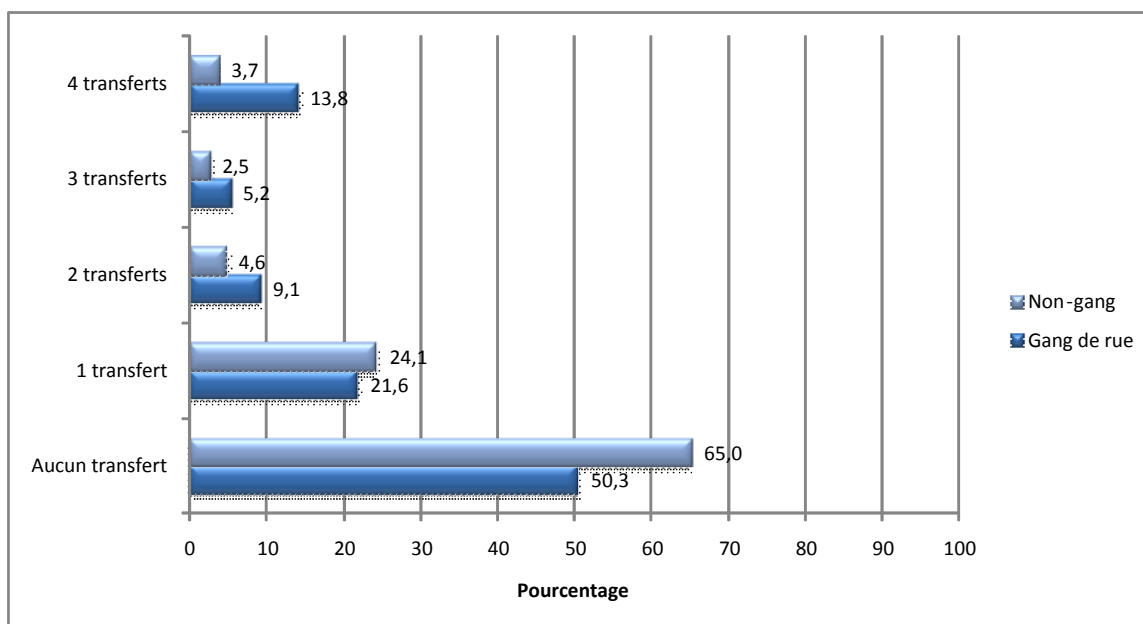
La figure 6 compare les deux groupes de personnes relativement au nombre de comparutions. Les résultats indiquent que les personnes incarcérées associées aux gangs de rue font l'objet d'un nombre plus important de comparutions que les personnes incarcérées du groupe témoin. En effet, 56 % des personnes incarcérées associées aux gangs ont fait l'objet de 4 comparutions ou plus, une proportion significativement supérieure au double de celle observée chez les personnes incarcérées du groupe témoin.

Figure 6. Répartition du nombre de comparutions chez les personnes incarcérées associées aux gangs de rue et chez les personnes incarcérées du groupe témoin pour l'année 2007-2008



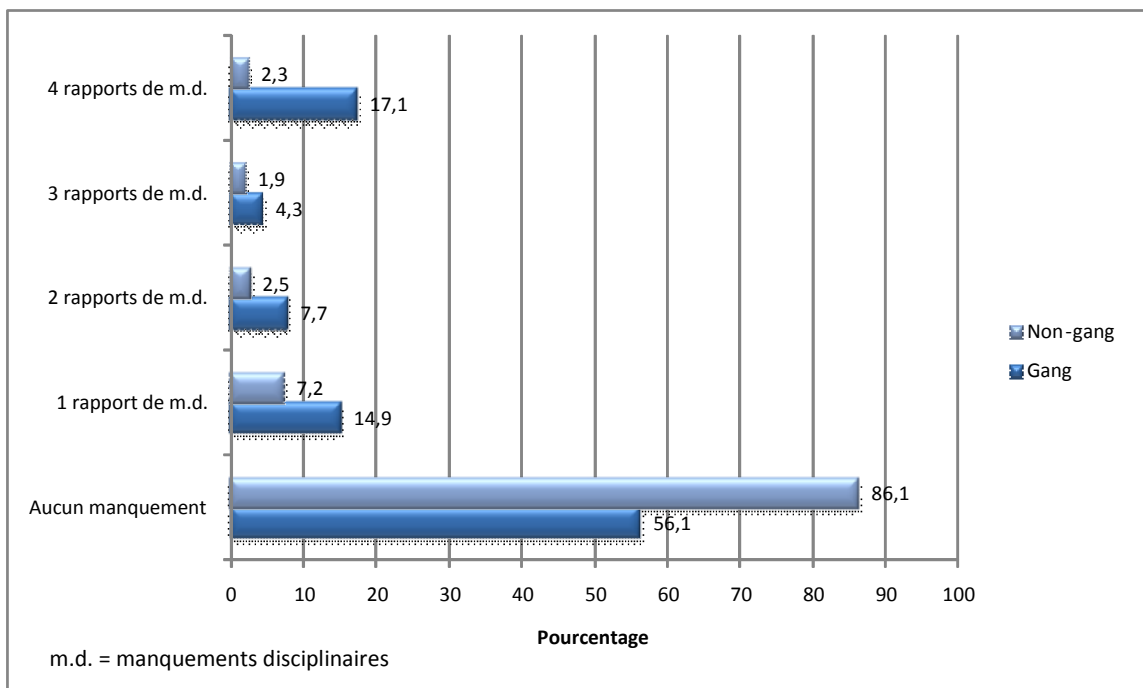
La figure 7 compare quant à elle les résultats relatifs au nombre de transferts chez les personnes incarcérées des deux groupes. À l'instar des données sur les comparutions, les personnes incarcérées associées aux gangs ont une proportion de près de 4 fois supérieure nécessitant 4 transferts ou plus. Bien que cette situation ne soit pas nécessairement la résultante de leurs comportements en établissement de détention, elle témoigne des énergies importantes déployées dans la prise en charge des personnes associées aux gangs de rue.

Figure 7. Répartition du nombre de transferts chez les personnes incarcérées associées aux gangs de rue et chez les personnes incarcérées du groupe témoin pour l'année 2007-2008



Finalement, la figure 8 présente le nombre de manquements disciplinaires pour les personnes incarcérées associées aux gangs de rue et pour celles du groupe témoin. Encore une fois, les personnes incarcérées associées aux gangs ont significativement plus tendance à faire l'objet de rapports de manquements disciplinaires que celles du groupe témoin. En effet, pas moins de 17,1 % des personnes associées aux gangs de rue ont fait l'objet, au cours de leur séjour en établissement de détention, de 4 rapports de manquements disciplinaires et plus comparativement à 2,3 % chez les personnes du groupe de comparaison.

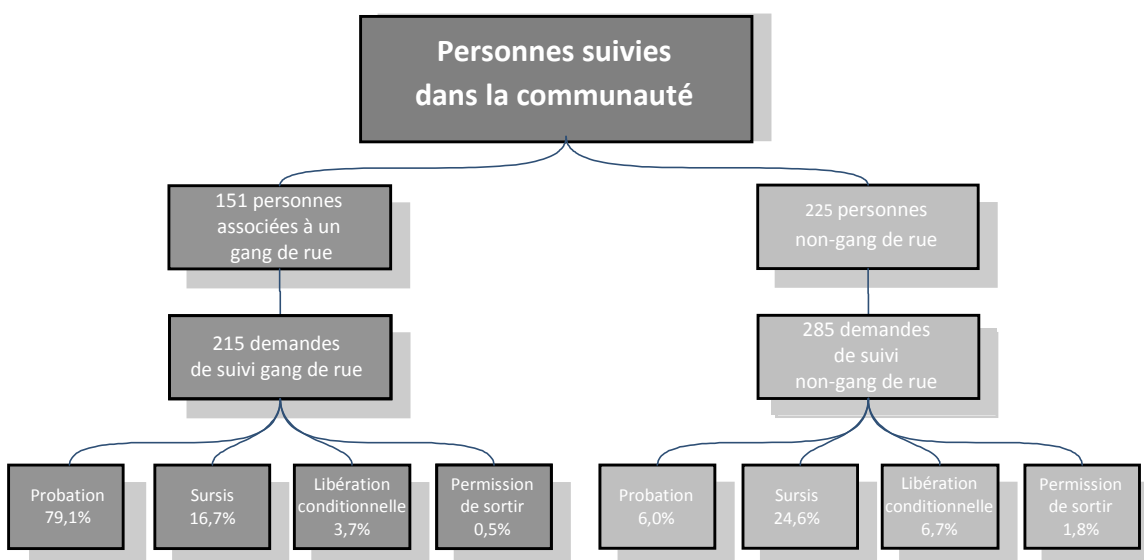
Figure 8. Répartition du nombre de rapports de manquements disciplinaires chez les personnes incarcérées associées aux gangs de rue et chez les personnes incarcérées du groupe témoin pour l'année 2007-2008



Le suivi en communauté

Lorsqu'elles sont suivies dans la communauté, les personnes contrevenantes le sont en vertu de différentes mesures sentencielles et correctionnelles. La répartition des personnes associées aux gangs de rue et des personnes du groupe témoin sont présentées à la figure 9.

Figure 9. Répartition des personnes associées aux gangs de rue et des personnes du groupe témoin selon les mesures sentencielles et correctionnelles pour l'année 2007-2008*



*Représentent les personnes suivies dans la communauté parmi les 826 appariées.

Dans la présente étude, 151 personnes associées aux gangs de rue de même que 225 personnes du groupe témoin ont été suivies dans la communauté. Au total, les 151 personnes associées aux gangs ont fait l'objet de 215 demandes de suivi dans la communauté (1,4 demande par personne) tandis que les 225 personnes du groupe témoin ont fait l'objet de 285 demandes de suivi (1,3 demande par personne).

La figure 9 détaille aussi la nature des mesures sentencielles et correctionnelles pour les deux sous-groupes. Les résultats indiquent que, sur les 215 demandes, les personnes associées aux gangs de rue font légèrement plus fréquemment l'objet d'ordonnances de probation (79,1 % vs 67,0 %) que les personnes du groupe témoin. En revanche, les personnes du groupe témoin font plus fréquemment l'objet de demandes de suivi dans la communauté pour des mesures d'emprisonnement avec sursis que les personnes associées aux gangs.

Tableau 5. Durée moyenne des mesures pour les suivis dans la communauté

Mesure	Gang	Non-gang	n
Durée permission de sortir (jours)	66,0	34,6	6
Durée de la libération conditionnelle (mois)	8,5	7,3	27
Durée de la probation (mois)	22,5	20,5	361
Durée du sursis (mois)	15,2	14,4	106

Le tableau 5 présente les résultats de l'analyse des durées moyennes concernant les mesures sentencielles et correctionnelles en communauté. Dans l'ensemble, les durées moyennes sont relativement similaires pour les deux groupes, les personnes associées aux gangs obtenant une durée moyenne légèrement supérieure à celles du groupe témoin.

Les personnes associées aux gangs de rue proviennent généralement des grands centres urbains. Par conséquent, elles sont susceptibles d'être suivies par certains bureaux de probation particuliers. Le tableau 6 présente le nombre mensuel moyen de personnes associées aux gangs de rue suivies pour chacun des bureaux de probation.

Tableau 6 Nombre mensuel moyen de personnes associées aux gangs de rue suivies par un DSPC/bureau de probation pour 2007 - 2008

DSPC/Bureau	N moyen par mois	DSPC/Bureau	N moyen par mois
Nord-du-Québec		Montréal-Nord-Est	
Baie-James	-	Longueuil	3,25
Kuujuuaq	-	Sorel	-
Kuujuarapik	-	Montréal-Sud-Ouest	
Abitibi-Témiscaminque		Saint-Jean-sur-Richelieu	-
Amos	-	Saint-Hyacinthe	-
Rouyn	-	Valleyfield	0,3
Val-d'Or	-	Support liaison et développement	
Bas-Saint-Laurent		Liaison Montréal	17,0
Rimouski	-	Montréal-Sud-Ouest	
Rivière-du-Loup	-	Montréal-Sud	5,3
Côte-Nord		Montréal-Ouest	8,4
Baie-Comeau	-	Montréal-Nord-Est	
Sept-Îles	-	Montréal-Est	17,7
Estrie		Outaouais	
Drummondville	-	Gatineau	1,3
Granby	-	Maniwaki	-
Sherbrooke	0,8	Québec	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		La Malbaie	-
Chandler	-	Québec	3,3
Laval-Lanaudière		Sainte-Foy	
Laval	11,3	Montmagny	-
Joliette	2,6	Saint-Joseph-de-Beauce	-
Laurentides		Sainte-Foy	0,7
Mont-Laurier	-	Thetford Mines	-
Saint-Jérôme	0,1	Saguenay-Lac-Saint-Jean	
Sainte-Thérèse	-	Chicoutimi	-
Mauricie-Centre-du-Québec		Roberval	-
Shawinigan	-	Alma	-
Trois-Rivières	0,1		
Victoriaville	-		

Les résultats présentés au tableau 6 coïncident avec la présence géographique du phénomène des gangs de rue. La majorité d'entre elles sont suivies par le bureau de Montréal-Est (moyenne mensuelle de 17,7 personnes), le bureau de liaison de Montréal (moyenne mensuelle de 17 personnes) et, dans une moindre mesure, le bureau de Laval (moyenne mensuelle de 11,3 personnes).

En somme, les personnes associées aux gangs de rue ont tendance à générer un nombre plus important d'admissions que les personnes du groupe témoin. Dans l'ensemble, les premiers sont pris en charge par les différents établissements de détention dans des proportions comparables à celles des seconds. Les établissements qui accueillent un nombre important de personnes, comme les établissements de détention de Montréal et de Rivière-des-Prairies, accueillent une proportion importante des personnes associées aux gangs de rue. Les résultats des analyses du cheminement correctionnel de ces personnes indiquent qu'elles sont responsables d'un nombre plus important de comparutions, de transferts et de rapports de manquements disciplinaires. L'analyse des données concernant les personnes associées aux gangs de rue suivies dans la communauté indique que, hormis une proportion légèrement plus élevée de demandes de suivi pour une probation chez les personnes associées aux gangs, leur cheminement est relativement comparable à celui des personnes du groupe témoin.

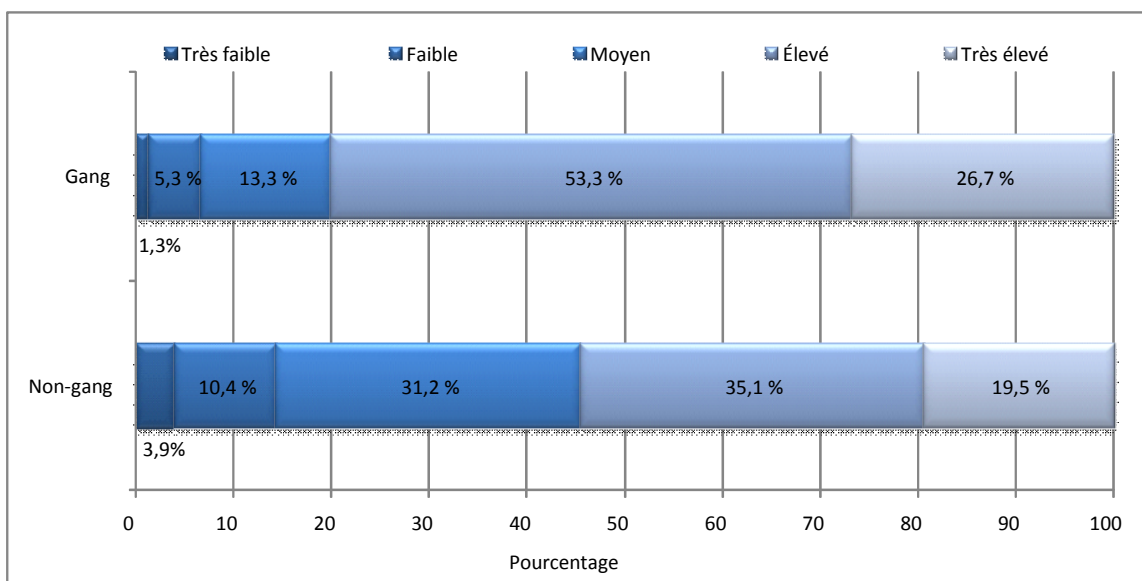
Inventaire de niveau de service et de gestion des cas (LS/CMI)

À l'occasion de la refonte de leurs stratégies d'évaluation de la population correctionnelle, les Services correctionnels ont opté pour l'inventaire du niveau de service et de la gestion des cas (LS/CMI). Ce dernier est utilisé depuis décembre 2006 dans les établissements de détention du Québec et, depuis avril 2007, dans les directions des services professionnels correctionnels (DSPC) des Services correctionnels.

Seules les personnes contrevenantes ayant fait l'objet d'une mesure correctionnelle d'une durée de 6 mois et plus et, dans une moindre mesure, celles présentant un risque considéré documenté ou ayant commis un crime de violence ont été soumises à une évaluation à l'aide du LS/CMI. Au total, 77 des 428 personnes associées aux gangs de rue répondent à ces critères et ont été évaluées à l'aide du LS/CMI. Ces 77 personnes contrevenantes ont été appariées à 77 personnes contrevenantes non associées aux gangs ayant elles aussi fait l'objet d'une évaluation à l'aide de l'instrument. Compte tenu de ces critères de sélection, il est nécessaire de rappeler que les sujets évalués représentent donc, par définition, une portion de la population correctionnelle posant un risque de récidive plus élevé et ne représentent pas nécessairement toutes les personnes associées aux gangs de rue. Dans la présente étude intitulée *Facteurs généraux liés au risque de récidive et aux besoins*, les données de la section 1 sont présentées.

Le LS/CMI, rappelons-le, évalue des facteurs statiques et dynamiques liés au risque de récidive. Les facteurs statiques sont des facteurs de risque qui sont généralement historiques et que l'intervention ne peut changer (comme le nombre d'antécédents ou l'âge au moment de la perpétration des premiers délits). Les facteurs dynamiques quant à eux fluctuent dans le temps et peuvent changer sous l'effet d'une intervention efficace (comme les problèmes d'alcool et de drogues). La section 1 comporte 43 énoncés distribués en 8 grandes catégories de besoins criminogènes et donne une cote allant de 0 à 43. Plus la cote est élevée, plus le niveau de risque de récidive et de besoins criminogènes est grand et plus la personne contrevenante demande une intervention particulière. La cote peut être convertie en 5 niveaux de risque de récidive. Les personnes contrevenantes obtenant une cote allant de 0 à 4 sont classées dans le groupe des personnes contrevenantes à *Très faible* risque de récidive, ceux obtenant une cote de 5 à 10 sont classés dans le groupe *Faible*, ceux dont elle est de 11 à 19 sont classés dans le groupe *Moyen*, ceux dont elle est de 20 à 29 sont classés dans le groupe *Élevé* et ceux dont la cote va de 30 à 43 sont classés dans le groupe des personnes contrevenantes dont le niveau de risque de récidive et de besoins est *Très élevé*. La figure 10 présente la distribution des niveaux de risque de récidive pour le groupe des personnes contrevenantes associées aux gangs de rue et celles du groupe témoin.

Figure 10. Répartition des niveaux de risque de récidive chez les personnes contrevenantes associées aux gangs et les personnes contrevenantes du groupe témoin au LS/CMI



Les résultats de l'analyse des cotes de risque de récidive indiquent que les personnes contrevenantes associées aux gangs de rue présentent des niveaux de risque de récidive très élevés par rapport aux personnes contrevenantes du groupe témoin. En effet, plus des trois quarts (80,0 %) des personnes contrevenantes associées aux gangs de rue obtiennent une cote de risque de récidive et de besoins élevée ou très élevée, une proportion significativement plus importante ($\chi^2= 9,19$, d.l.=1, n= 152, $p < .01$) que ce que l'on observe chez les personnes contrevenantes du groupe témoin (54,6 %).

Il semble donc que les personnes contrevenantes associées aux gangs de rue évaluées à l'aide du LS/CMI présentent un niveau de risque de récidive particulièrement élevé et des besoins criminogènes plus importants. Le tableau 7 présente le détail des scores obtenus aux huit grands besoins criminogènes mesurés à l'aide du LS/CMI. Le tableau 7 présente les scores moyens obtenus par les deux groupes, les tests T de Student (qui nous permettent de statuer sur l'existence ou non de différences statistiquement significatives) et le D de Cohen, lequel permet de quantifier l'ampleur des différences entre les groupes.

Tableau 7. Comparaison des scores moyens aux sous-échelles de la section 1 du LS/CMI des personnes contrevenantes associées aux gangs de rue et des personnes contrevenantes du groupe témoin

Sous-échelle	Gang	Non-gang	t	D de Cohen
Antécédents criminels (8)	6,12	4,68	4,07***	0,62
Éducation ou emploi (9)	6,42	5,03	3,06**	0,48
Famille et couple (4)	1,43	1,64	-1,05	-0,17
Loisirs et activités récréatives (2)	1,66	1,48	1,61	0,26
Fréquentations (4)	3,01	2,34	3,91***	0,60
Problèmes d'alcool et de drogues (8)	1,86	2,82	-2,60**	-0,41
Attitude ou orientation procriminelle (4)	2,12	1,26	3,66***	0,57
Type de comportement antisocial (4)	1,91	1,55	1,95†	0,31
Total LS/CMI	24,52	20,78	2,77**	0,44

† p ≤ 0,10 * p ≤ 0,05 ** p ≤ 0,01 *** p ≤ 0,001

Les résultats de l'analyse de comparaison des cotes des différentes sous-dimensions indiquent que les personnes contrevenantes associées aux gangs de rue obtiennent des scores significativement plus élevés que les personnes contrevenantes du groupe témoin aux dimensions d'antécédents criminels (6,12 vs 4,68), d'éducation et emploi (6,42 vs 5,03), de fréquentations (3,01 vs 2,34), d'attitudes ou orientation procriminelle (2,12 vs 1,26) et au score total (24,52 vs 20,78). Les personnes contrevenantes associées aux gangs de rue obtiennent étonnamment des scores significativement plus faibles que celles du groupe témoin à la sous-échelle de problèmes d'alcool et de drogues (1,86 vs 2,82). Pour l'interprétation du D de Cohen, le lecteur doit garder à l'esprit qu'il s'agit d'un coefficient de taille d'effet⁶ et qu'il témoigne d'une petite différence lorsqu'il est de 0,20, d'une différence moyenne lorsqu'il est de 0,50 et d'une grande différence lorsqu'il atteint 0,80. Dans le cas qui nous préoccupe, les différences peuvent être qualifiées de moyennes ou de moyennes fortes.

L'analyse plus approfondie des cotes obtenues par les personnes contrevenantes associées aux gangs de rue indique qu'elles ont tendance à avoir un cheminement correctionnel plus lourd marqué d'un nombre plus important de prises en charge. Par ailleurs, en raison de leur scolarité plus faible jumelée à une mauvaise intégration au marché du travail, elles n'ont que peu de contacts avec ces institutions socialisantes traditionnelles. Sans surprise, les personnes contrevenantes associées aux gangs de rue ont notablement plus de fréquentations criminelles et moins de fréquentations prosociales. De plus, elles présentent de fortes valeurs et attitudes antisociales et ont généralement tendance à dénigrer les conventions.

⁶ Les coefficients de taille d'effet mesurent et quantifient le niveau de covariation entre deux variables ou l'ampleur des différences entre deux groupes.

Interprétation des résultats

Les personnes associées aux gangs de rue confiées aux Services correctionnels demeurent une préoccupation pour les intervenants et les gestionnaires des Services correctionnels. Il devenait nécessaire de mieux décrire leurs caractéristiques sociodémographiques et judiciaires ainsi que leur cheminement correctionnel et leurs caractéristiques relatives au risque de récidive et aux besoins criminogènes.

Jeunesse, gangs de rue et risque sécuritaire

L'analyse des données indique que les personnes associées aux gangs de rue confiées aux Services correctionnels, bien qu'elles soient peu nombreuses, exercent une pression importante sur le système correctionnel. En effet, ces personnes, généralement jeunes, demandent une surveillance et une attention accrues. En plus de générer un nombre plus important d'admissions, elles sont responsables d'un nombre significativement plus élevé d'incidents disciplinaires. À cet égard, de tels résultats vont dans le sens des travaux américains (Griffin et Hepburn, 2006) et suggèrent que leur jeune âge, leurs caractéristiques antisociales et leurs valeurs délinquantes, conjugués au fait que certaines d'entre elles en sont à leur première incarcération dans le système pour adultes, pourraient expliquer de tels comportements. Les incidents disciplinaires plus nombreux ne sont probablement pas étrangers au style relationnel de ces personnes. En effet, elles ont plus fréquemment une attitude frondeuse, et l'analyse des données LS/CMI corrobore l'idée qu'elles ont un certain mépris pour les conventions et l'autorité. Par ailleurs, le fait que ces personnes sont responsables d'un nombre important d'incidents disciplinaires laisse présager des difficultés une fois la peine d'incarcération terminée, puisque le volume d'incidents disciplinaires figure parmi les bons marqueurs d'un taux de récidive plus élevé, mais aussi plus rapide (Huebner, Varano et Bynum, 2007). Par ailleurs, les personnes associées aux gangs de rue ne font pas que poser un risque sécuritaire plus élevé en détention, elles monopolisent aussi une part importante des énergies du personnel en établissement en faisant l'objet d'un nombre plus élevé de comparutions et de transferts que les autres.

Délinquance variée, criminalité de marché et gangs de rue

L'analyse des délits pour lesquels les personnes associées aux gangs de rue sont prises en charge à leur arrivée dans le système pour adultes indique une plus grande place des crimes contre la personne et des infractions liées aux stupéfiants. Même si le détail des chefs d'accusation n'était pas accessible pour une analyse plus approfondie des activités criminelles, les résultats indiquent que la criminalité des personnes associées aux gangs de rue est orientée par deux vecteurs importants : une propension à l'antisocialité ainsi

qu'une participation à une criminalité de marché. Les personnes associées aux gangs de rue sont généralement caractérisées par une tendance aux troubles externalisés, c'est-à-dire qu'elles ont plus tendance à avoir des caractéristiques psychopathiques comme le manque d'empathie et des problèmes d'impulsivité (Dupéré et coll., 2007; Valdez, et coll., 2000). Les personnes sous la responsabilité des Services correctionnels ne font pas exception et présentent elles aussi toutes les caractéristiques de délinquants bien enracinés dans la délinquance, avec de fortes composantes de personnalités antisociales et des valeurs délinquantes. Il n'est donc pas surprenant de voir ces personnes commettre une certaine variété de délits, dont des délits contre la personne. Le polymorphisme criminel, ou la propension pour certains délinquants à commettre une grande variété de types de délits dans différents contextes, est d'ailleurs un des éléments les plus importants associés à la persistance dans la délinquance (Blumstein, Cohen, Roth et Visher, 1986; Piquero, Patternoster, Mazerolle, Brame et Dean, 1999; Piquero, Farrington et Blumstein, 2007).

Le second vecteur qui oriente les activités criminelles des personnes associées aux gangs de rue concerne leur participation à une criminalité de marché. En effet, la participation à une criminalité de marché plus organisée, on n'a qu'à penser au trafic de stupéfiants ou au proxénétisme, procure des avantages financiers, mais génère aussi son lot de contraintes. De plus, la criminalité de marché en amène plusieurs à commettre certains crimes inhérents à la tâche. Par exemple, la menace, l'intimidation et la violence sont monnaie courante. Il est aussi nécessaire de s'armer, soit pour se protéger des compétiteurs plus agressifs ou pour exercer certaines représailles. Par ailleurs, il sera essentiel d'avoir sous la main des sommes d'argent importantes pour se procurer de la drogue ou des armes. Certains crimes acquisitifs permettront donc de se procurer les liquidités nécessaires aux activités courantes. De plus, le volume d'activité que nécessite la criminalité de marché comme celui de la drogue et les dangers qui y sont associés (Taylor et coll., 2007) explique probablement le fait que les personnes associées aux gangs de rue éprouvent moins de problèmes de consommation de drogues et d'alcool. En effet, la consommation peut entraver la bonne marche des activités criminelles lucratives. La polyvalence criminelle des personnes adultes associées aux gangs de rue s'explique donc, d'une part, par des caractéristiques personnelles (impulsivité, externalisation) et, d'autre part, par la participation à une structure de marchés illicites.

Personnes contrevenantes à haut risque de récidive et intervention correctionnelle

Les résultats de l'étude appuient fortement l'idée selon laquelle les personnes contrevenantes associées aux gangs de rue présentent un risque de récidive élevé et que leurs besoins criminogènes sont importants. La proportion de personnes contrevenantes ayant une cote de risque de récidive élevée et très élevée est particulièrement préoccupante. En effet, non seulement ces personnes demandent-elles beaucoup de surveillance et une prise en charge administrative et sécuritaire importante (entre autres pour les transferts, les comparutions et les manquements),

mais elles représentent un défi de taille en matière d'intervention correctionnelle proprement dite. Selon le principe du risque, les délinquants ayant un tel nombre de besoins criminogènes doivent être pris en charge de manière plus intensive et sur plusieurs fronts. Les sphères de vie qui présentent des cotes élevées et mêmes moyennes (selon les prescriptions des auteurs du LS/CMI), doivent faire l'objet d'une intervention si on souhaite avoir un impact sur le risque de récidive et ainsi favoriser la réinsertion sociale (Andrews et Bonta, 2007).

L'adhésion et la participation aux activités des gangs de rue, nous l'avons vu, sont généralement éphémères (Haviland et coll. 2008), du moins pour une bonne proportion des délinquants. Pour plusieurs, l'expérience des gangs dure tout au plus quelques années, généralement au milieu de l'adolescence. Néanmoins, il existe un nombre de délinquants qui persistent dans les gangs de rue. Pour eux, la participation à de tels groupes est considérée comme suffisamment avantageuse pour faire contrepoids aux désagréments généralement occasionnés par un mode de vie criminel (arrestations, violence, etc.). C'est à ces personnes que le système pour adultes doit faire de plus en plus face, c'est-à-dire des délinquants persistants, aux prises avec des besoins criminogènes importants.

Les caractéristiques personnelles, sociales et criminelles de ces personnes associées aux gangs de rue ne sont pas sans rappeler celles des autres délinquants persistants graves et bien enracinés dans la délinquance. Ce sont des délinquants qui ont commencé précocement leur carrière criminelle, qui sont issus de milieux défavorisés et de familles dysfonctionnelles, qui se caractérisent par une personnalité souvent antisociale, voire psychopathique, et qui commettent une grande variété de délits. Les personnes associées aux gangs de rue sont, mis à part cette affiliation qu'elles ne se reconnaissent pas nécessairement elles-mêmes, très similaires aux autres délinquants à haut risque de récidive. C'est d'ailleurs pour avoir un impact sur ces personnes contrevenantes à haut risque de récidive que les pratiques de pointe en matière d'intervention correctionnelle ont été mises au point (Andrews et coll. 2004; Bonta, Rugge, Scott, Bourgon et Yessine, 2008; Bonta, Wallace-Capretta et Rooney, 2000; Latessa, Cullen et Gendreau, 2002; Lowenkamp et Latessa, 2004). À cet égard, une intervention correctionnelle basée sur des principes éprouvés devrait permettre de faire diminuer le risque de récidive d'une proportion des personnes contrevenantes associées aux gangs de rue.

À l'heure actuelle, les effets modestes des interventions centrées autour de la composante gang font croire que les pratiques correctionnelles efficaces appuyées par les évidences empiriques fournies par la recherche scientifique demeurent la voie la plus sûre pour avoir un impact sur ces personnes. À cet égard, la notion même d'appartenance à un gang de rue perd une partie de sa pertinence lorsque l'intervention correctionnelle est envisagée. Des programmes d'intervention bien structurés basés sur des principes cognitivo-comportementaux et qui ont pour base les principes du risque, des besoins et de la réceptivité offerts par des intervenants compétents font partie des stratégies efficaces. Ces programmes devront s'attaquer aux besoins criminogènes plus criants chez les personnes associées aux gangs de rue, que ce soit leurs problèmes liés à

l'emploi (Aos, Miller et Drake, 2006), leurs valeurs criminelles, ou même leur difficulté à résister à l'influence des pairs délinquants. En définitive, l'exercice d'attribuer aux personnes la cote « gang de rue » ou celui visant à les classer dans l'une ou l'autre des systèmes classificatoires de membres de gangs semble secondaire et peu utile. Il va sans dire que l'affiliation ne vaut pas nécessairement pour les questions relatives à la gestion sécuritaire des personnes en établissement de détention. Connaître l'affiliation à un consortium gang plutôt qu'un autre chez ces personnes peut permettre d'éviter des conséquences fâcheuses associées à certains conflits entre les groupes. Toutefois, les personnes sont généralement plus que disposées à éclairer les intervenants dans ce processus.

À plusieurs égards, il est possible de tirer plusieurs leçons des travaux relatifs à l'intervention auprès de clientèles difficiles, comme les délinquants fortement psychopathiques. À l'instar des personnes associées aux gangs de rue, les personnes contrevenantes psychopathiques sont décrites comme étant à très haut risque de récidive, aux prises avec des cognitions et des valeurs délinquantes, se souciant peu des conventions sociales, ayant un mode de vie antisocial et étant peu réceptives aux efforts d'intervention (Hare et Neumann, 2009). Notre connaissance relative à l'intervention auprès de ces personnes contrevenantes structurées a cependant beaucoup évolué au fil des travaux de recherche. Plusieurs ont d'abord affirmé que les personnes contrevenantes psychopathiques étaient incurables (Treves-Brown, 1977; Vaillant, 1975) et que l'intervention pouvait même augmenter le risque de récidive (D'Silva, Duggan, McCarthy, 2004). Le pessimisme a peu après laissé place au doute, à l'idée qu'on pouvait difficilement juger si l'intervention pouvait ou non faire diminuer la récidive (Thornton et Blud, 2007). L'étude plus systématique des travaux sur l'intervention auprès des personnes contrevenantes psychopathiques en a mené plusieurs à affirmer que le type d'intervention auquel on avait jusqu'à présent soumis ces types de délinquants était si peu basé sur les pratiques de pointe qu'il n'aurait eu aucun effet sur les personnes contrevenantes, psychopathiques ou pas (Zinger et Forth, 1998). En fait, les programmes basés sur d'autres principes que les principes cognitivo-comportementaux (programmes de communautés thérapeutiques, de thérapies individuelles, etc.), s'ils pouvaient parfois avoir certains effets bénéfiques sur les personnes contrevenantes non psychopathiques, n'ont que peu d'effets ou même des effets néfastes sur les personnes contrevenantes fortement psychopathiques (Thornton et Blud, 2007).

De toute évidence, plusieurs conclusions s'imposent. Premièrement, tant la documentation scientifique sur l'intervention correctionnelle générale que celle sur les personnes contrevenantes fortement psychopathiques privilégient d'abord et avant tout une intervention cognitivo-comportementale pour réduire la récidive. Deuxièmement, même si elles présentent un risque de récidive élevé et des besoins criminogènes importants, une proportion non négligeable des personnes associées aux gangs de rue ne répondent pas aux critères de la psychopathie. À cet égard, elles sont donc susceptibles de répondre positivement à une intervention efficace (Valdez, Kaplan

et Codina, 2000). Troisièmement, force est de constater qu'on en connaît pour le moment bien peu sur l'intervention auprès des personnes adultes associées aux gangs de rue. Seuls des efforts de recherche systématique permettront, comme il a été possible auprès des personnes contrevenantes psychopathiques, de mieux saisir les principes actifs favorisant la réinsertion sociale de ces personnes, ou à tout le moins la réduction de la récidive.

Avec une mobilisation des organisations policières de plus en plus concertée pour contrer le phénomène des gangs de rue, couplée à des efforts de l'appareil judiciaire pour traduire devant les tribunaux ces personnes, il ne faut pas croire que les personnes associées aux gangs de rue seront moins nombreuses à entrer dans le système correctionnel pour adultes. Ce dernier doit par conséquent miser sur les meilleures pratiques qui lui permettront de remplir sa mission.

Limites de l'étude

Bien qu'elle ait permis de mieux connaître les caractéristiques des personnes associées aux gangs de rue confiées aux Services correctionnels, la présente étude comporte toutefois des limites. Ces dernières sont principalement de trois ordres : la fidélité et la validité de certains critères, la nature de l'échantillon et, finalement, la validité du critère d'identification des personnes associées aux gangs de rue.

L'utilisation de données officielles, comme celles contenues dans le système DACOR, offre plusieurs avantages, dont celui de permettre l'accès à des données pour l'ensemble des personnes sous la responsabilité des Services correctionnels. Toutefois, une telle étendue de la collecte a un coût, c'est-à-dire que le niveau de détail ne peut être aussi important que dans les enquêtes ponctuelles. À l'époque, le Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001 (Robitaille et coll., 2002) avait permis de colliger des données d'entrevues structurées sur plus de 160 questions, mais il avait été nécessaire de procéder à une collecte de données sur un échantillon. Dans la présente étude, il aurait été souhaitable d'avoir de l'information plus détaillée sur les caractéristiques personnelles, sur les délits qu'elles commettent, sur leur adaptation au milieu de la détention, etc. Par ailleurs, l'utilisation de données officielles donne aussi accès à de l'information moins nuancée, généralement colligée à d'autres fins que la recherche. À cet égard, étant donné que le souci pour la fidélité est généralement moindre, les données ne sont que des indicateurs imparfaits des concepts qui sont mesurés. La question des problèmes de fidélité est d'ailleurs monnaie courante lorsque les données sont recueillies sans des balises très strictes de codification (Guay, 2005).

La deuxième série de limites concerne la nature et la taille de l'échantillon utilisé. En effet, les données les plus valides et les plus fidèles recueillies sur les personnes de l'échantillon, soit celles colligées à l'aide du LS/CMI, ne concernent qu'une proportion restreinte des personnes associées aux gangs de rue. Les résultats ont donc une

généralisabilité plus limitée. Les conclusions peuvent donc difficilement s'appliquer à l'ensemble des personnes associées aux gangs de rue.

La dernière limite, pour sa part, concerne la nature même du critère d'identification des personnes associées aux gangs de rue. Bien que des mesures aient été prises pour s'assurer de la pertinence de la cote, on ne connaît que bien peu de choses sur la nature de cette affiliation. En fait, savoir qu'une personne est associée ou non aux gangs de rue nous renseigne probablement sur le type de délits qu'elle est susceptible d'avoir commise et sur son niveau de risque de récidive, mais bien peu sur son adhésion aux normes et aux valeurs du gang, sur le détail des activités criminelles auxquelles elle prend part, sur son recours à la violence et à l'intimidation, ni sur la place qu'elle occupe dans le réseau et la structure du gang (Guay, 2007). À cet effet, un effort plus systématique pour documenter et mesurer la nature de l'affiliation aux gangs de rue permettrait probablement de réfléchir aux facteurs de risque et aux besoins criminogènes propres à ces personnes, mais aussi de mieux gérer le risque sécuritaire qu'elles posent.

Conclusion

Les préoccupations suscitées par les gangs de rue ont amené le gouvernement du Québec à mettre en œuvre une série de mesures répressives et préventives, encadrées dans un Plan d'intervention dans lequel sont impliqués plus d'une vingtaine de ministères et d'organismes, dont les services policiers et les organismes du système de justice, afin de mieux faire face à ce phénomène. En outre, les organisations policières des grands centres, le SPVM en tête, ont développé une expertise enviable en ce qui concerne les gangs de rue. Des unités spécialisées ont été mises sur pied au sein de plusieurs organisations policières afin de mener des actions répressives contre les gangs de rue et de nombreux partenariats ont été établis (par exemple le Groupe Sans Frontières regroupe une trentaine d'enquêteurs de Montréal, de Longueuil et de Laval, ainsi que de la Sûreté du Québec (SQ) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), les escouades régionales mixtes (ERM), regroupant les services de police de différents territoires, et le projet MINERVE, un protocole d'échange et de partage de renseignements entre les trois grands corps de police au Québec (SPVM, SQ, GRC, etc.). Les organisations policières n'ont pas été les seules à mettre sur pied des équipes spécialisées en matière de gangs de rue. Jugeant le nombre d'affaires criminelles associées au phénomène des gangs suffisamment important, la Chambre de la jeunesse de Montréal s'est dotée, en 2005, d'une équipe de procureurs travaillant exclusivement sur les dossiers « gangs de rue » identifiés comme tels par la police. Récemment, ils se sont joints à l'Équipe de procureurs affectés au Bureau de lutte au crime organisé (BLACO) du Directeur des poursuites criminelles et pénales.

Cette mobilisation de l'ensemble de l'appareil judiciaire a eu tôt fait d'alimenter les organismes de prise en charge pénale. Par exemple, les centres jeunesse du Québec ont réagi rapidement à l'arrivée des délinquants associés aux gangs de rue. Les plus fortement touchés, le Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire (CJM-IU), ont mis en place une offre de service liée aux gangs de rue en cinq volets : une veille média, une veille interne sur les événements liés ou à lier aux gangs dans les installations de réadaptation, un soutien direct ou indirect lors d'événements liés ou à lier aux gangs dans les installations, un soutien direct ou indirect aux intervenants et aux équipes travaillant auprès d'adolescents victimes, témoins ou associés à des activités de gangs et finalement un protocole d'échange d'informations entre le SPVM et le CJM-IU sur des adolescents et des tierces victimes, témoins ou associés à des gangs de rue. À n'en pas douter, le nombre de personnes associées aux gangs de rue susceptibles d'être prises en charge par les Services correctionnels deviendra relativement important dans les prochaines années en raison de cette mobilisation. Quant aux Services correctionnels, ils se sont dotés d'un système de gestion du renseignement sécuritaire, d'une formation spécialisée pour les ASC et prennent part aux efforts de recherche proposés dans le cadre du *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010*. En outre, ils peuvent compter sur un modèle d'évaluation et d'intervention (basé sur les principes RBR) dont l'efficacité auprès des membres de gangs a été démontrée dans les travaux

de Di Placido, Simon, Witte, Gu et Wong (2006). En effet, depuis 2007, les Services correctionnels utilisent un instrument d'évaluation du risque de récidive et des besoins criminogènes (le LS/CMI) afin d'évaluer et d'intervenir auprès des personnes contrevenantes.

Dans l'ensemble, les résultats de la présente démarche de recherche suggèrent que le profil typique d'une personne associée aux gangs de rue, sous la responsabilité des Services correctionnels, est celui d'un jeune homme, dans la vingtaine, provenant de la région montréalaise ou des régions environnantes. Il n'en est pas à ses premières expériences avec le système de justice et sera généralement admis en détention provisoire. Malgré son jeune âge, sa délinquance est caractérisée par la variété criminelle et il a souvent une longue feuille de route criminelle marquée par des crimes de violence et des infractions liées aux stupéfiants. S'il est pris en charge par un établissement de détention, il sera appelé fréquemment à se déplacer pour des motifs de comparution ou pour des transferts vers d'autres établissements. Il est généralement à risque élevé de récidive, voire très élevé, et ses besoins criminogènes sont nombreux et variés. Lorsqu'il fait l'objet d'une peine d'incarcération, son comportement est tel qu'il fait fréquemment l'objet de manquements disciplinaires.

De la nécessité d'une intervention correctionnelle efficace

L'analyse des données de la présente étude abonde dans le sens des différents travaux sur la question dans la documentation scientifique sur les personnes associées aux gangs de rue et permet de faire ressortir un constat important : les personnes associées aux gangs de rue sont très similaires aux délinquants persistants graves. En fait, plusieurs suggèrent que c'est bel et bien ce qu'elles sont. De ce constat, découlent deux implications tant du point de vue de la prise en charge que celui de l'intervention : premièrement, les stratégies d'intervention auprès des personnes associées aux gangs ne sont pas différentes de celles auprès des autres personnes contrevenantes; deuxièmement, dans sa forme actuelle, la notion même de membre de gang de rue ne semble pas d'une grande utilité pour l'intervention correctionnelle.

Les interventions correctionnelles auprès des personnes associées aux gangs de rue doivent donc s'inspirer des pratiques de pointe, lesquelles se basent sur les principes évoqués dans les travaux d'Andrews et Bonta (2007) : les principes du risque, des besoins et de la réceptivité. Ces stratégies efficaces doivent cibler en priorité les personnes contrevenantes à haut risque de récidive et arrimer l'intensité de l'intervention correctionnelle avec le risque de récidive que posent les personnes contrevenantes. En d'autres termes, les personnes contrevenantes à haut et à très haut risque de récidive doivent être ciblées en priorité (principe du risque) et faire l'objet d'une intervention d'intensité élevée. À l'opposé, les personnes contrevenantes à faible risque de récidive ne doivent faire l'objet que d'une intervention et d'un suivi minimaux. Les travaux sur l'intensité de l'intervention et le risque de récidive indiquent même que

l'intervention d'intensité élevée auprès des clientèles à faible risque de récidive peut avoir des effets négatifs, voire augmenter le risque de récidive (Andrews et Friesen, 1987). L'intervention correctionnelle efficace doit aussi cibler en priorité les besoins criminogènes des personnes contrevenantes (principe des besoins), c'est-à-dire les facteurs de risque associés à la récidive criminelle. Parmi les besoins criminogènes sur lesquels une intervention correctionnelle est la plus susceptible de réduire la récidive, on trouve les attitudes et les valeurs antisociales, le faible contrôle de soi, la fréquentation de pairs antisociaux et les problèmes d'intégration à l'école ou l'emploi. En outre, les interventions ciblant des besoins non criminogènes n'ont pas d'impact sur la récidive par rapport aux interventions ciblant les besoins criminogènes (Gendreau, French et Taylor, 2002). Pour être efficaces, les interventions correctionnelles doivent aussi s'appuyer sur les stratégies d'intervention contemporaines et éprouvées, basées sur des principes cognitivo-comportementaux (principe de réceptivité générale) et prendre en compte les caractéristiques personnelles des personnes contrevenantes susceptibles de favoriser ou de compromettre l'intervention (principe de réceptivité spécifique).

Les trois principes doivent aussi être intégrés dans une structure logique et cohérente. Les travaux sur l'utilisation des notions de risque, de besoins et de réceptivité indiquent que les stratégies d'intervention correctionnelle sont efficaces lorsque ces trois principes sont simultanément respectés. Un programme s'attardant aux personnes contrevenantes à haut risque de récidive n'aura pas d'effet sur la récidive si les interventions ciblent des besoins non criminogènes (comme l'estime de soi) ou s'ils ont recours à des techniques d'intervention reconnues comme étant peu efficaces auprès des personnes contrevenantes (comme les stratégies basées sur des principes humanistes ou psychodynamiques). En fait, plusieurs travaux sur la question (Andrews, 1994; Gendreau, 2001) indiquent que les mesures dissuasives traditionnelles (comme l'emprisonnement ou l'emprisonnement avec sursis), les pratiques de surveillance intensive ou les stratégies d'intervention ne prenant pas en compte les principes du risque, des besoins et de la réceptivité ont une taille d'effet négative (donc augmentent la récidive). Les programmes d'intervention non spécifiques (comme certains programmes éducatifs ne ciblant pas en particulier les personnes contrevenantes à haut risque de récidive) n'ont que des effets modestes sur la récidive. Toutefois, la méta-analyse d'Andrews et de ses collègues (1990) portant sur 154 études sur l'intervention correctionnelle est claire : les programmes d'intervention correctionnelle basés sur les 3 principes ont un effet notable sur la récidive.

En somme, les personnes associées aux gangs de rue, qui sont prises en charge par les Services correctionnels, sont d'abord et avant tout délinquantes, certaines d'entre elles sont à haut risque de récidive. Le fait qu'elles appartiennent ou non à un gang de rue renseigne bien peu sur leurs caractéristiques personnelles ou criminelles, si ce n'est peut-être qu'elles sont susceptibles d'être des personnes très violentes nécessitant une attention particulière. Comme les autres personnes contrevenantes à haut risque de récidive, elles sont aux prises avec des besoins criminogènes variés et nécessitent une

intervention correctionnelle structurée, intensive et cohérente qui va bien au-delà de la surveillance.

À plusieurs égards, nous en connaissons très peu sur les caractéristiques criminogènes et le cheminement correctionnel des personnes associées aux gangs de rue. On pourrait croire que ces dernières sont relativement similaires aux personnes associées à d'autres organisations criminelles comme les motards ou les individus s'adonnant au crime organisé d'autres souches. Néanmoins, des travaux de recherche sur ces comparaisons pourront nous éclairer sur de possibles différences. D'ailleurs, une étude plus détaillée du cheminement correctionnel des personnes associées aux gangs de rue pourrait permettre une meilleure compréhension de leurs spécificités et une estimation plus précise du flot.

Par souci de probité, il est toutefois nécessaire d'apporter une précision en ce qui concerne l'utilité de la notion de membre de gangs de rue. Si peu de raisons nous portent à croire que la notion de gang de rue est d'une grande utilité pour une prise en charge et une intervention pénales, il n'est cependant pas essentiel ou même utile de s'en départir complètement. En fait, la plupart des études sur la question indiquent qu'il est difficile de tirer des bénéfices du recours à la notion de gang de rue et que l'intervention de groupe parfois préconisée pour aborder des thématiques liées aux gangs de rue peut avoir des effets iatrogènes. En d'autres termes, réunir des personnes contrevenantes à haut risque de récidive dans une dynamique de groupe et aborder les questions de délinquance peut renforcer les valeurs antisociales et même accentuer le problème (par l'intermédiaire de mécanismes de deviancy training; Dishion, Dodge et Lansford, 2008; Dishion, McCord et Poulin, 1999; Dodge, Lansford et Dishion, 2006).

Il est toutefois prudent d'affirmer que le recours à la notion de gang de rue ne fournit qu'une validité incrémentielle modeste et que le concept même pose des problèmes tels qu'il ne peut être utile dans sa forme actuelle. Une étude plus fine des différents paramètres de l'association aux gangs de rue pourrait éventuellement permettre de comprendre la plus-value, de connaître l'association aux gangs de rue dans un cadre de prise en charge et d'intervention. Toutefois, une démarche permettant de comprendre et de mesurer l'association aux gangs passe inévitablement par l'étude et le développement d'une structure conceptuelle plus détaillée, voire par le développement de ce que certains appellent un réseau nomologique (Cronbach et Meehl, 1955). Le développement d'un tel réseau s'inscrit dans une démarche pour connaître la validité du construit et vise à saisir la structure des concepts avec lesquels on travaille, à fournir un cadre pour en permettre la mesure et à spécifier les interrelations entre les principales composantes. Pour ce faire, l'étude de l'association aux gangs passe donc par la mesure empirique du phénomène guidée par une étude de ses composantes. À cet égard, Guay (2007; 2008 b; 2009) a récemment proposé un modèle multidimensionnel de l'affiliation aux gangs de rue. Dans ce modèle, les principales caractéristiques des personnes associées aux gangs de rue s'organisent selon quatre dimensions : l'adhésion à la culture et aux valeurs du gang, la participation aux activités criminelles, les tendances psychopathiques et l'impulsivité et, finalement, la place

occupée dans le réseau et la structure du gang. Une telle conceptualisation pourrait servir de base à la structure d'un instrument d'évaluation des personnes associées aux gangs de rue qui servirait aussi, éventuellement, à l'évaluation du risque sécuritaire. Cet instrument serait utilisé en complémentarité avec le LS/CMI qui sert à l'évaluation du risque de récidive et des besoins. Ultimement, le nouvel instrument permettrait de parfaire notre compréhension des personnes associées aux gangs de rue afin de favoriser leur réinsertion sociale.

Lexique

Admission

Procédure administrative visant à inscrire une personne dans un établissement de détention en vertu d'un mandat d'incarcération, d'un renvoi sous garde ou d'autres procédés judiciaires qui permettent à un officier de la justice ou à un agent de la paix d'incarcérer une personne. Une personne dont le statut change ou qui est transférée dans un autre établissement de détention ne fait pas l'objet d'une nouvelle admission. Pour une peine de détention, il n'y a qu'une admission.

Agent de probation

Professionnel chargé de produire des rapports d'évaluation psychosociale concernant des personnes contrevenantes, de surveiller les personnes sous ordonnance de probation ou de sursis, les personnes en libération conditionnelle, et de superviser l'exécution des travaux communautaires imposés dans le cas d'une ordonnance de probation ou de sursis. L'ensemble du travail de l'agent de probation se fait conformément à la démarche d'intervention information, aide et conseil.

Agent des services correctionnels (ASC)

Personne travaillant dans les établissements des Services correctionnels, chargée de surveiller les personnes détenues et de leur apporter le soutien adéquat.

Changement de statut

Procédure administrative appliquée dans les établissements de détention pour prendre en compte toute modification à la situation d'une personne incarcérée. Par exemple, une personne prévenue qui, à la suite d'un procès, est condamnée à une peine de détention, voit son statut changer de « personne prévenue » à « personne condamnée »; cette procédure permet de suivre l'évolution du dossier d'une personne incarcérée entre le moment de son admission et celui de sa libération.

Comparution

Obligation pour une personne de se présenter devant un magistrat (juge, commissaire aux incendies, coroner, etc.) à une date et à une heure précises, pour une étape de son procès.

Condamnation

Décision prononcée par une autorité ayant pouvoir de juridiction et imposant à une personne contrevenante une peine en raison des actes qui lui sont imputés.

Conseiller en milieu carcéral

Personne chargée d'assurer notamment l'élaboration et l'implantation de programmes et de services de soutien à la réinsertion sociale et d'encourager les personnes contrevenantes à prendre conscience de leur comportement et à amorcer un cheminement visant leur responsabilisation. Elle agit également à titre de personne-ressource auprès de ces personnes eu égard aux problèmes de délinquance qui les affectent.

DACOR (Dossiers Administratifs CORrectionnels)

Système de gestion informatisé permettant aux intervenants des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique et de la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC) de gérer, lorsque nécessaire, les activités d'éclairage des tribunaux et les interventions d'hébergement, de prise en charge ou d'examen du dossier du contrevenant pendant toute la durée de sa peine.

Délinquant

Celui qui commet une infraction à la loi, mais sans que le délit soit suffisamment grave pour qu'il soit traité comme un criminel. Le terme de délinquant déborde en fait l'usage juridique et englobe tous les éléments antisociaux, qu'ils soient ou non traduits en justice.

Détention provisoire

Situation liée à l'incarcération des personnes prévenues (voir définition plus loin).

Direction des services professionnels correctionnels (DSPC)

Unité opérationnelle de la Direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique qui assure l'administration des peines à purger dans la communauté et qui est responsable des activités touchant l'éclairage à la cour, l'élaboration des plans d'intervention correctionnels, l'évaluation et le suivi des personnes contrevenantes qui font l'objet de mesures sentencielles dans la communauté.

Heures de service communautaire

Condition facultative imposée par le tribunal dans le cas d'une ordonnance de probation ou de sursis. Elle oblige le contrevenant à effectuer des travaux non rémunérés pour le compte d'un organisme communautaire sans but lucratif. Ces travaux sont exécutés sous la supervision d'un agent de probation dans un délai prescrit.

Infraction

Infraction commise en vertu du Code criminel, des lois fédérales, des lois provinciales ou des règlements municipaux. Au sens large, action ou omission, définie par la loi pénale entraînant une certaine peine.

Libération

Mise en liberté d'une personne incarcérée.

Libération conditionnelle

Mesure correctionnelle de mise en liberté permettant à une personne détenue de purger le reste de sa peine d'incarcération dans la collectivité (libération anticipée avant l'expiration d'une peine) à certaines conditions déterminées par la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC). Sont généralement admissibles à une libération conditionnelle les personnes condamnées à une peine d'emprisonnement de six mois ou plus et qui ont purgé le tiers de leur peine.

Ordonnance de probation avec surveillance

Peine imposée à une personne contrevenante qui a été reconnue coupable d'une infraction, par un tribunal agissant en matière criminelle ou pénale. Cette peine est non carcérale, c'est-à-dire que la personne contrevenante la purge en demeurant dans la société. Elle vise principalement la réinsertion sociale. Cette mesure ne peut dépasser trois ans, et la personne contrevenante doit respecter un certain nombre d'obligations qui lui sont imposées par le tribunal, dont celle de rencontrer, à intervalles réguliers, une agente ou un agent de probation.

Ordonnance d'emprisonnement avec sursis

Peine d'emprisonnement qui fait en sorte qu'une personne contrevenante condamnée à une peine de moins de deux ans peut se voir octroyer un sursis, si le tribunal est convaincu que le fait de purger sa peine au sein de la collectivité ne met pas en danger la sécurité de celle-ci. L'emprisonnement avec sursis vise à la fois des objectifs punitifs et de réinsertion sociale et la personne contrevenante soumise à cette mesure doit faire l'objet de contrôles serrés (par exemple : détention à domicile et couvre-feux stricts).

Peine

Sanction infligée à une personne contrevenante par le tribunal, à la suite d'une infraction commise et pour laquelle elle a été reconnue coupable.

Permission de sortir

Autorisation accordée, en vertu de la Loi sur le système correctionnel du Québec (LSCQ), par un directeur de l'établissement ou par la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), selon le cas, permettant à une personne incarcérée, admissible selon les critères établis, de sortir d'un établissement de détention à des fins spécifiques déterminées par la loi, pour une période déterminée et à certaines conditions. La LSCQ prévoit sept types de permissions de sortir, soit à des fins : médicales, de participation aux activités d'un fonds de soutien à la réinsertion sociale, d'activités spirituelles, humanitaires, de visite à la famille, de réinsertion sociale (peines de moins de six mois) et enfin, préparatoires à la libération conditionnelle (peines de six mois ou plus). Soulignons que les deux derniers types correspondent à la mesure correctionnelle de suivi dans la communauté.

Personne admise

Le terme « personne admise » dans le présent rapport a trait à l'admission d'une personne. Une personne peut être admise plus d'une fois au cours de la même année; ainsi, elle comptera autant de fois comme personne admise qu'il y a eu d'admissions.

Personne condamnée

Le terme « personne condamnée » fait référence à une personne qui a été incarcérée à la suite d'une ou de plusieurs condamnations de la cour impliquant des peines à purger de façon consécutive ou concurrente. Ces peines sont administrées comme une sentence globale par les établissements de détention. C'est l'un des deux statuts possibles d'une personne incarcérée.

Personne contrevenante

Personne qui purge une peine en détention ou dans la communauté après avoir été reconnue coupable d'une infraction à une loi ou à un règlement en vigueur. Cette personne a été sentenciée par un tribunal.

Personne incarcérée

Personne détenue dans un établissement de détention, dans l'attente de son procès ou de l'issue de celui-ci, ou qui purge une peine d'emprisonnement après avoir été reconnue coupable d'une infraction à une loi ou à un règlement en vigueur, ou qui y est admise à la suite d'une demande d'un agent de la paix conformément au Code criminel ou à d'autres lois connexes.

Personne prévenue

Dans le présent rapport, une personne prévenue est celle qui est incarcérée dans un établissement de détention du Québec, soit pour attendre l'issue de la poursuite judiciaire intentée contre elle (par exemple dans le cas d'une cause pendante ou remise), soit à la suite d'une demande d'assistance à l'administrateur, soit en attente d'un transfert vers un pénitencier, soit pour toute autre raison qui fait qu'une personne ne peut être considérée comme une personne condamnée. C'est l'un des deux statuts possibles d'une personne incarcérée.

Population carcérale

Ensemble des personnes contrevenantes et prévenues sous la surveillance des établissements de détention du Québec. Parfois appelée population inscrite, elle comprend les personnes présentes et celles à l'extérieur de l'établissement qui sont, ou non, en permission de sortir.

Population correctionnelle

Ensemble des personnes contrevenantes et prévenues sous la responsabilité des Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique. Cette population comprend les personnes sous la surveillance des établissements de détention et celles faisant l'objet d'un suivi dans la communauté.

Population moyenne quotidienne en institution (PMQI)

Nombre moyen de personnes incarcérées présentes chaque jour dans un établissement de détention; cette population est établie à partir des présences à 23 h 59 dans les établissements de détention.

Réinsertion sociale

Ensemble des interventions ayant pour objectif qu'une personne contrevenante vive de façon socialement acceptable, dans le respect des lois, et se traduisant par des activités et des programmes visant à soutenir son cheminement, à mieux la connaître, à consolider une relation de confiance, à mettre à contribution son réseau familial et social et à lui offrir des services adaptés à ses besoins. La réinsertion sociale, qui demeure la meilleure façon de protéger la société de façon durable, est de plus associée à certaines interventions de contrôle qui permettent de s'assurer du respect des conditions imposées aux personnes contrevenantes.

Sentence

Ensemble des peines prononcées par le tribunal et qui seront administrées par les Services correctionnels comme une sentence globale en tenant compte du caractère consécutif ou concurrent de chaque peine.

Statut

Situation d'une personne détenue; celle-ci peut être classée comme personne condamnée ou comme personne prévenue.

Suivi dans la communauté

Surveillance des personnes contrevenantes soumises à une mesure appliquée dans la communauté, telle que l'ordonnance de probation avec surveillance ou d'emprisonnement avec sursis, ou encore qui bénéficient d'une permission de sortir ou d'une libération conditionnelle. Ce suivi vise à assurer la protection de la société et à favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes et s'effectue autant par des interventions de contrôle que de réinsertion sociale.

Transfert

Désigne le déplacement d'une personne en détention ou d'une personne suivie dans la communauté sous la responsabilité des Services correctionnels, d'un établissement de détention à un autre ou d'un point de service à un autre, pour faciliter la prestation de services des Services correctionnels.

BIBLIOGRAPHIE

- Agnew, R. 2001, Building on the foundation of general strain theory: Specifying the types of strain most likely to lead to crime and delinquency, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 38, p. 319–361.
- Andrews, D. A. 1994, *An overview of treatment effectiveness: Research and clinical principles*, Manuscrit non publié.
- Andrews, D. A., et Bonta, J.A. 2007, *The psychology of criminal conduct* (4th ed.), Cincinnati: Anderson.
- Andrews, D. A., Bonta, J. A. et Wormith, J. S. 2004, *Level of service / Case management inventory: LS/CMI Manual*, Toronto: MultiHealth Systems.
- Andrews, D. A. et Friesen, W. 1987, Assessments of Anticriminal Plans and the Prediction of Criminal Futures A Research Note, *Criminal Justice and Behavior*, 14, p. 33-37.
- Andrews, D. A., Zinger, R. D. Hoge, J. A. Bonta, Gendreau, P. et Cullen, F. T. 1990, Does correctional treatment work? A Clinically Relevant and Psychologically Informed Meta-Analysis. *Criminology*, 28, p. 369–404.
- Aos, S., Miller, M. et Drake, E. 2006, *Evidence-Based Adult Corrections Programs: What Works and What Does Not*, Olympia: Washington State Institute for Public Policy.
- Battin, S. R., Hill, K. G., Abbott, R., Catalano, R. F. et Hawkins, J. D. 1998, The contribution of gang membership to delinquency beyond delinquent friends, *Criminology*, 36(1), p. 93–115.
- Beare, M. et Ronderos, J. 2001, *Exploratory review of media coverage on organized crime in Canada: 1995-2000*, Ottawa: Department of Justice.
- Belitz, J. et Valdez, D. 1994, Clinical issues in the treatment of Chicano male gang youth, *Hispanic Journal of Behavioral Sciences*, 16(1), p. 57-74.
- Bentenuto, L. 2008, Les gangs de rue : perspective du régime correctionnel fédéral, *Gazette*, 70(2), p. 20-21.
- Bjerregaard, B. 2002, Self-definitions of gang membership and involvement in delinquent activities, *Youth and Society*, 34 (1), p. 31-54.
- Bjerregaard, B. et Lizotte, A. J. 1995, Gang membership and gun ownership, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 86, p. 37-58.
- Bjerregaard, B. et Smith, C. 1993, Gender differences in gang participation, delinquency, and substance use. *Journal of Quantitative Criminology*, 9, p. 329-355.
- Blumstein, A. Cohen, J. Roth, J.-A., et Visser, C.-A. 1986, *Criminal Careers and "Career Criminals"*, Report of the National Academy of Sciences Panel on Research on Criminal Careers; Washington, D.C.: National Academy Press.
- Boerman, T. 2001, Ecological assessment: Establishing ecological validity in gang intervention strategies - A call for ecologically sensitive assessment of gang affected youth, *Journal of Gang Research*, 8(2), p. 35-48.
- Bonta, J. A. 1996, Risk-needs assessment and treatment. in Harland, A.T., *Choosing correctional options that work: Defining the demand and evaluating the supply* Thousand Oaks, CA: Sage, p. 18-32.

- Bonta, J. A., Rugge, T., Scott, T.-L., Bourgon, G. et Yessine, A. 2008, Exploring the black box of community supervision, *Journal of Offender Rehabilitation*, 47, p. 248-270.
- Bonta, J. A., Wallace-Capretta, S., Rooney, J. 2000, A quasi-experimental evaluation of an intensive rehabilitation program, *Criminal Justice and Behavior*, 27(3), p. 312-329.
- Boutet, M. Lafond, G. et Guay, J.-P. 2006a, *Profil des joueurs pathologiques : Analyse des données du Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001*, Direction générale des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique du Québec.
- Boutet, M. Lafond, G. et Guay, J.-P. 2006c, *Portrait du suicide : Analyse des données du Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001*, Direction générale des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique du Québec.
- Boutet, M. Lafond, G. et Guay, J.-P. 2006d, *Profil des autochtones : Analyse des données du Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001*, Direction générale des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique du Québec.
- Boutet, M. Lafond, G. et Guay, J.-P. 2006e, *Profil des prévenus : Analyse des données du Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001*, Direction générale des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique du Québec.
- Boutet, M. Lafond, G. et Guay, J.-P. 2006f, *Profil des femmes contrevenantes : Analyse des données du Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001*, Direction générale des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique du Québec.
- Boutet, M et Guay, J.-P. 2006b, *Profil des toxicomanes : Analyse des données du Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001*, Direction générale des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique du Québec.
- Bracki, M. A., Dolson, B. M. et Maurice, K. 1997, *Pre-teen gang members: The father connection*, Chicago: Paper presented at the Annual Meeting of the American Psychological Association.
- Brotherton, D. C. 2008, Beyond social reproduction: Bringing resistance back in gang theory, *Theoretical criminology*, 12(1), p. 55-77.
- Bursik, R. J., Jr. et Grasmick, H. G. 1993, *Neighborhoods and Crime: The Dimensions of Effective Community Control*. New York, NY: Lexington Books.
- Campbell, A. 1984, *The girls in the gang: A report from New York City*, New York: Basil Blackwell.
- Chettleburgh, M. C. 2002, *Les résultats de l'enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002*, ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile.
- Conly, C. 1993, *Street gangs: current knowledge and strategies*, National Institute of Justice, Issues and Practices, Washington, DC.
- Cronbach, L.-J., Meehl, P.-E., 1955, Construct validity in psychological tests, *Psychological Bulletin*, 52 (99), p. 281-302.
- Cressey, P. 1932, *The taxi dance hall*. Chicago: University of Chicago Press.
- Curry, G. D., et Decker, S. H. 2003, *Confronting gangs: Crime and community* (2nd ed.), Los Angeles, CA: Roxbury.
- Curry, G. D. et Spergel, I. A. 1988, Gang homicide, delinquency and community, *Criminology*, 26(3), p. 381-405.

- D'Silva, K., Duggan, C. et McCarthy, L. 2004, Does treatment really make psychopaths worse? A review of the evidence. *Journal of Personality Disorders*, 18, p. 163-177.
- Decker, S. H. et Lauritsen, J. L. 2002, Leaving the gang, in Huff, C. R., *Gangs in America III* Thousand Oaks, CA: Sage. p. 51-67.
- Decker, S. H., et Van Winkle, B. 1996, *Life in the gang*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- DeLisi, M. 2005, *Career criminals in society*, Thousand Oaks, CA: Sage.
- Dimitriadis, G. 2006, The situation complex: Revisiting Frederic Thrasher's the gang: A study of 1,313 gangs in Chicago, *Cultural Studies, Cultural Methodologies*, 6(3), p. 335-353.
- Di Placido, C., Simon, T. I., Witte, T. D., Gu, D. et Wong, S. C. P. 2006, Treatment of Gang Members Can Reduce Recidivism and Institutional Misconduct, *Law and Human Behavior*, 30, p. 93-114.
- Dishion, T. J., Dodge, K. A. et Lansford, J. E. 2008, Deviant by design: Risks associated with aggregating deviant peers into group prevention and treatment programs, *The Prevention Researcher*, 15, p. 8-11.
- Dishion, T. J., McCord, J. et Poulin, F. 1999, When interventions harm: Peer groups and problem behavior, *American Psychologist*, 54, p. 755-764.
- Dodge, K., Lansford, J. E. et Dishion, T. J. (Éd.). 2006, The problem of deviant peer influences in intervention programs. in Dodge, K. A., Dishion, T. J. et Lansford, J. E. (Eds.), *Deviant peer influences in programs for youth*, New York: Guilford.
- Duffy, P. M. et Gillig, E. S. 2004, *Teen gangs: A global view*, Westport, CT: A world view of social issues.
- Dupéré, V., Lacourse, É., Willms, D. J., Vitaro, F. et Tremblay, E. R. 2007, Affiliation to youth gangs during adolescence : The interaction between childhood psychopathic tendencies and neighborhood disadvantage, *Journal of Abnormal Child Psychology*, 35(6), p. 1035-1045.
- Dusonchet, A. 2002, *Images et mirages culturels de la réalité des gangs de jeunes dans la presse francophone montréalaise*, Mémoire de maîtrise en criminologie, Université de Montréal, Montréal.
- Egley, A. Jr. et Ritz, E. C. 2006, *Highlights of the 2004 National Youth Gang Survey*, Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Esbensen, F.-A. 2000, *Preventing Adolescent Gang Involvement*, OJJDP Juvenile Justice Bulletin, U.S. Department of Justice, Washington D.C.
- Esbensen, F.-A., Winfree, L. T., Jr., He, N. et Taylor. T. J. 2001, Youth Gangs and Definitional Issues: When is a Gang a Gang, and Why Does it Matter? *Crime and Delinquency*, 47, p. 105-130.
- Esbensen, F.-A. et Huizinga, D. 1993, Gangs, drugs, and delinquency in a survey of urban youth, *Criminology*, 31(4), p. 565-589.

- Esbensen, F.-A. et Winfree, L. T. 1998, Race and gender differences between gang and non-gang youth: Results from a multi-site survey, *Justice Quarterly*, 15(3), p. 505-526.
- Esterle-Hebidel, M. 1997, *La bande, le risque et l'accident*, L'Harmattan.
- Fagan, J. E. 1989, The social organization of drug use and drug dealing among urban gangs, *Criminology*, 27, p. 633-669.
- Farrington, D. P. 1983, Randomized Experiment on Crime and Justice in Morris, N. et Tonry, M. (éds), *Crime and Justice*, Vol. 4. Chicago: University of Chicago Press.
- Fleisher, M. S. 1998, *Dead End Kids: Gang Girls and the Boys They Know*, Madison, WI: University of Wisconsin Press.
- Fleisher, M. S. et Decker, H. S. 2001, Overview of the challenge of prison gangs, *Corrections Management Quarterly*, 5(1), p. 1-9.
- Freng, A. et Esbensen, F.-A. 2007, A comparative analysis of race and gang affiliation: Is race a marginalizing factor?, *Justice Quarterly*, 24, p. 600-628.
- Garb, H. N. 1998, *Studying the clinician: Judgment research and psychological assessment*, Washington, DC: American Psychological Association.
- Gendreau, P. 2001, From Nothing Works to What Works: Changing Professional Ideology in the 21st Century, *The Prison Journal*, (81), p. 313-338.
- Gendreau, P., French, S. et Taylor, A. 2002, *What works (what doesn't work)-revised 2002 : The principles of effective correctional treatment*, University of New Brunswick at Saint-John. Manuscrit non publié.
- Goldstein, P. A. 1991, *Delinquent gangs: A psychological perspective*. Chicago: McNaughton and Gunn.
- Goldstein, P. A. 1988, *The prepare curriculum: Teaching prosocial behavior*, Champaign, IL: Research Press.
- Gordon, R. A., Lahey, B. B., Kawai, E., Loeber, R., Stouthamer-Loeber, M. et Farrington, D. P. 2004, Antisocial behavior and youth gang membership: Selection and socialization, *Criminology*, 42(1), p. 55-88.
- Gottfredson, M. et Hirschi, T. 1990, *A General Theory of Crime*. Stanford, CA: Stanford University Press.
- Griffin, M. L. et Hepburn, J. R. 2006, The effect of gang affiliation on violent misconduct among inmates during the early years of confinement, *Criminal Justice and Behavior*, 33 (4), p. 419-448.
- Guay, J.-P. 2005, *L'évaluation de la clientèle contrevenante à l'ère des pratiques factuelles*, Rapport d'expertise, Direction générale des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique, Québec.
- Guay, J.-P. 2007, *Vers un modèle circomplexe des gangs de rue*, Forum d'orientation de recherche sur les gangs de rue, Montréal, Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.
- Guay, J.-P. 2008a, *Une étude de validation de la version québécoise du LS/CM*, Division de la recherche, ministère de la Sécurité publique du Québec, Rapport de recherche inédit.

- Guay, J.-P. 2008b, *Le processus de développement et de validation d'une métrique pour mesurer les activités des gangs de rue*, Colloque Jeunes filles et gangs de rue : association ou exploitation du Laboratoire de recherche interdisciplinaire sur les Droits de l'Enfant – LRIDE, Ottawa, Université d'Ottawa.
- Guay, J.-P. et Gaumont-Casias, J. 2009, *Le phénomène des gangs de rue au Québec : Vers le développement d'un cadre de mesure*, Québec, pour la Direction générale des affaires policières, ministère de la Sécurité publique du Québec, 64 p.
- Hamel, S., Fredette, C., Blais, M.-F. et Bertot, J. 1998, *Jeunesse et gangs de rue: phase II, résultats de la recherche-terrain et proposition d'un plan stratégique quinquennal*, Montréal : IRDS.
- Hare, R. D. et Neumann, C. S. 2008, Psychopathy as a clinical and empirical construct. *Annual Review of Clinical Psychology*, 4, p. 217-246.
- Hare, R. D. et Neumann, C. S. 2009, Psychopathy and its measurement. in Corr. P. et Matthews, G. (Eds.), *Cambridge Handbook of Personality*, p. 660-686.
- Haviland, A., Nagin, D. S., Rosenbaum, P. R. et Tremblay, R. E. 2008, Combining group-based trajectory modeling and propensity score matching for causal inferences in nonexperimental longitudinal data, *Developmental Psychology*, 44(2), p. 422-436.
- Hébert, J., Hamel, S., et Savoie, J. G. 1997, *Plan stratégique «Jeunesse et gangs de rue : Phase I, revue de littérature*, Montréal: IRDS.
- Hemmati, T. 2006, *The nature of Canadian urban gangs and their use of firearms: A review of the literature and police survey*, Department of Justice Canada.
- Hill, K. G., Howell, J. C., Hawkins, J. D., et Battin-Pearson, S. R. 1999, Childhood risk factors for adolescent gang membership: Results from the Seattle Social Development Project, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 36(3), p. 300–322.
- Hill, K. G., Lui, C. et Hawkins J. D. 2001, Early precursors of gang membership: A study of Seattle youth, *OJJDP Juvenile Justice Bulletin*.
- Hirschi, T. et Gottfredson, M. 1983, Age and the explanation of crime, *American Journal of Sociology*, 89, p. 552–84.
- Hollin, C. R. 1993, Cognitive-behavioral interventions in Goldstein A. P. et Huff, C. R. *The Gang Intervention Handbook*, p. 55-85, Champaign IL, Research Press.
- Horowitz, R. 1983, *Honor and the American dream: Culture and identity in a Chicano community*,. New Brunswick, NJ: Rutgers University Press.
- Horowitz, R. 1990, Sociological perspectives on gangs: conflicting definitions and concepts, in Huff, C. R. *Gangs in America*, p. 37-54, Newbury Park: CA: SAGE Publications.
- Howell, J. C. 1998, *Youth gangs: An overview*. Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Howell, J. C. 2000, *Youth Gang Programs and Strategies, Summary*. Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.

- Howell, J. C. 2004, Youth gangs: Prevention and intervention, in Allen-Meares, P. et Fraser, M. W., *Intervention with children and adolescents: An interdisciplinary perspective*, p. 493-514, Boston: Allyn and Bacon.
- Huebner, B. M., Varano, S. P. et Bynum, T. S. 2007, Guns, gangs, and drugs: Recidivism among Serious, young offenders. *Criminology and Public Policy*, 6(2), p. 187-222.
- Institut de la statistique du Québec 2009, *Principaux indicateurs économiques du Québec*, En ligne: http://www.stat.gouv.qc.ca/princ_indic/princ_indic_accueil.htm.
- Jankowski, M. J. 1991, *Islands in the Street: Gangs and American Urban Society Berkeley*, Los Angeles, Oxford: University of California Press.
- Joe, K. A. et Chesney-Lind, M. 1995, Just every mother's angel : An analysis of gender and ethnic variations in youth gang membership, *Gender and Society*, 9(4), p. 408-431.
- Katz, M. C. et Schnebly, M. S. 2009, Neighborhood variations in gang member concentrations, *Crime and Delinquency*, 57 (3), p. 377-407.
- Katz, M. C. et Webb, J. V. 2006, *Policing in America*. New York: Cambridge.
- Kelly, K. et Caputo, T. 2005, The linkages between street gangs and organized crime: The Canadian experience, *Journal of Gang Research*, 13(1), p. 17-30.
- Klein, M. W. 1971, *Street gangs and street workers*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall.
- Klein, M. W. 1995, *The American street gang*, New York, NY: Oxford University Press.
- Klein, M. W. 2005, The value of comparisons in street gang research, *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 21, p. 135-152.
- Klein, M. W. et Maxson, C. L. 1989, Street gang violence, in Weiner, N. et Wolfgang, M. *Violent crime, violent criminal*, Newbury Park, CA: Sage.
- Klein, M. W. et Maxson, C. L. 2006, *Street gang patterns and policies*, New York: Oxford University Press.
- Krienert, J.-L. et Fleisher, M.-S. 2001, Gang membership as a proxy for social deficiencies: a study of Nebraska inmates, *Corrections Management Quarterly* 3(1), p. 47-58.
- Krueger, R. F., Markon, K. E., Patrick, C. J., Benning, S. D. et Kramer, M. D. 2007, Linking antisocial behavior, substance use and personality: An integrative quantitative model of the adult externalizing spectrum. *Journal of Abnormal Psychology*, 116, p. 645-666.
- Kumpfer, K. L., et Alvarado, R. 1998, *Effective Family Strengthening Interventions*, OJJDP Juvenile Justice Bulletin, Washington, DC: Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Lacourse, É., Nagin, D. S., Vitaro, F., Côté, S., Arseneault, L. et Tremblay, R. E. 2006, Prediction of early-onset deviant peer group affiliation: A 12-year longitudinal study. *Archives of General Psychiatry*, 63(5), p. 562-568.
- Lahey, B. B., Gordon, R. A., Loeber, R., Stouthamer-Loeber, M. et Farrington, D. P. 1999, Boys who join gangs: A prospective study of predictors of first gang entry. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 27, p. 261-276.
- Lanctôt, N. et LeBlanc, M. 1997, Les adolescents membres des bandes marginales : Un potentiel antisocial atténué par la dynamique de la bande? *Criminologie*, 30(1), p. 111-130.

- Latessa, E. J., Cullen, F. T. et Gendreau, P. 2002, Beyond Correctional Quackery—Professionalism and the Possibility of Effective Treatment, *Federal Probation*, 66, p. 43-49.
- Léger Marketing 2004, Étude sur le sentiment de sécurité des Montréalais, Loi sur le système correctionnel du Québec (2008), L.R.Q., c. S-40.1.
- Lowenkamp, C. T. et Latessa, E. J. 2004, Understanding the Risk Principle : How and Why Correctional Interventions can Harm Low-Risk Offenders, *Topics in Community Corrections*, p. 3-8.
- McCorkle, R. C. et Miethe, T. D. 2001, *Panic: The social construction of the street gang problem*, Upper Saddle River, Prentice Hall.
- McGloin, J. M. 2007, The continued relevance of gang membership, *Criminology and Public Policy*, 6(2), p. 231-240.
- Miller, W. B. 1975, *Violence by youth gangs and youth gangs as crime problem in major American cities*, Washington, DC: U.S. Department of Justice.
- Miller, W. B. 1980, Gangs, groups, and serious youth crime, in Schichor, D., et Kelly, D. H. *Critical issues in juvenile delinquency*, Lexington, MA: DC Health.
- Ministère de la Sécurité publique 2007, *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010*, Québec, Canada : Gouvernement du Québec.
- Montegiani, M. et Soucy, N. 1994, *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 1993*, Québec, Direction générale des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique.
- Moore, J. P. et Cook, I. L. 1999, *Highlights of the 1998 National Youth Gang Survey*, Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Moore, J. W. et Hagedorn, J. M. 1996, What happens to girls in the gang? in Huff, C. R. *Gangs in America* (2nd ed.), p. 205-220. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Moore, J. et Hagedorn, M. J. 2001, *Female Gangs: A Focus on Research*. Washington, DC: US Dept of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Morselli, C. 2009, *Inside Criminal Networks*. New York : Springer.
- Papachristos, A. V. 2006, Social network analysis and gang research: Theory and methods in Short J. F. et Hughes, L. A. *Studying youth gangs*, Lanham, MD: Alta Mira.
- Petersen, R. 2000, Definitions of a gang and impacts on public policy, *Journal of Criminal Justice*, 28, p. 139-149.
- Piquero, A. R., Farrington, D. P. et Blumstein, A. 2007, *Key Issues in Criminal Career Research: New Analyses of the Cambridge Study in Delinquent Development*, Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Piquero, A. R., Paternoster, R., Mazerolle, P., Brame, R. et Dean, C. W. 1999, Onset age and offense specialization, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 36, p. 275-299.
- Robitaille, C., Guay, J.-P., et Savard, C. 2002, *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001*, Montréal, Société de criminologie du Québec pour la Direction générale des services correctionnel, ministère de la Sécurité publique du Québec.

- Rutter, M. 2006, *Genes and behavior: Nature-nurture interplay explained*. Malden, MA: Blackwell.
- Sampson, R. J. et Laub, J. H. 2003, Life course desisters? Trajectories of crime among delinquent boys followed to age 70, *Criminology*, 41, p. 555–592.
- Sampson, R. J., Raudenbush, S. W. et Earls, F. 1997, Neighborhoods and violent crime: A multiple study of collective efficacy, *Science*, 277, p. 918-924.
- Schlesselman, J. J. et Stolley, P. D. 1982, *Case-control studies: design, conduct, analysis*, New York: Oxford University Press.
- Schram, P. J. et Gaines, L. K. 2005, Examining Delinquent Nongang Members and Delinquent Gang Members: A Comparison of Juvenile Probationers at Intake and Outcomes, *Youth Violence and Juvenile Justice*, 3, p. 99-115.
- Service canadien de renseignements criminels 2006, *Rapport annuel sur le crime organisé au Canada*, Ottawa.
- Service de police de la Ville de Montréal 2004, *Plan d'action corporatif 2005 du SPVM*, www.svvm.qc.ca.
- Shaw, C. R. 1930, *The Jack Roller: A delinquent boy's Own story*. Chicago, IL: University of Chicago.
- Shaw, C. R. et McKay, H. D. 1931, *Social factors in juvenile delinquency*, Report on the Causes of Crime, vol. 2, Washington (DC): Report of the National Commission on Law Observance and Law Enforcement.
- Shaw, C. R. et McKay, H. D. 1942, *Juvenile Delinquency and Urban Area*, Chicago: University of Chicago Press.
- Spergel, I. A. 1995, *The youth gang problem: A community approach*, New York: Oxford University Press.
- Spergel, I. A., et Curry, G. D. 1988, *Survey of youth gang problems and program in 45 cities and 6 sites*, Chicago, University of Chicago.
- Spergel, I. A., Wa, K. M. et Sosa, R. V. 2006, The Comprehensive, Community-Wide Gang Program Model: Success and Failure in Short, J. F. et Hughes, L. (Eds), *Studying Youth Gang*, Lanham: Altamira Press.
- Starbuck, D., Howell, J. C. et Lindquist, D. J. 2001, *Hybrid and Other Modern Gangs Youth*, Gang Series Bulletin, Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Steffensmeier, D. E. Allan, M. Harer et Streifel, C. 1989, Age and the distribution of crime, *American Journal of Sociology*, 94, p. 803–831.
- Stinchcomb, J. B. 2002, Promising (and not so promising) gang prevention and intervention strategies: A comprehensive literature review. *Journal of Gang Research*, 10 (1), p. 27-45.
- Takata, S. R. et Zevitz, R. G. 1990, Divergent perceptions of group delinquency in a Midwest community: Racine's gang problem, *Youth and Society*, 3, p. 74-92.
- Taylor, C. 1990, *Dangerous society*, East Lansing: Michigan State University Press.
- Taylor, T. J., Esbensen, F.-A., Peterson, D. et Freng, A. 2007, Putting youth violent victimization into context: Sex, race/ethnicity, and community differences among a multi-site sample of youths, *Violence and Victims*, 22, p. 702-720.

- Tichit, L. 2003, Gangs juvéniles et construits ethniques dans le contexte américain, *Criminologie*, 36 (2), p. 57-68.
- Tita, G. E., Cohen, J. et Engberg, J. 2005, An ecological study of the location of gang "set space", *Social Problems*, 52(2), p.272-299.
- Tita, G. E., Riley, J. K., Ridgeway, G., Grammich, C., Abrahamse, A. F. et Geenwood, P. W. 2003, *Reducing gun violence: Results from an intervention in East Los Angeles*, Santa Monica, CA: RAND Press.
- Thornberry, T. P., Krohn, M. D., Lizotte, A. J. et Chard-Wierschem, D. 1993, The role of juvenile gangs in facilitating delinquent behavior, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 30, p. 55-87.
- Thornberry, T. P., Krohn, M. D., Lizotte, A. J., Smith, A. C. et Tobin, K. 2003, *Gangs and Delinquency in Developmental Perspective*, New York: Cambridge University Press.
- Thornberry, T. P. et Porter, K. P. 2001, Advantages of longitudinal research designs in studying gang behavior, in Klein M.W., Hans-Juergen, K. Maxson, C. et Weitekamp, E. G. M. *The Eurogang paradox*, p. 59-77, Dordrecht, The Netherlands: Kluwer Academic Publishers.
- Thornton, D. et Blud, L. 2007, The influence of psychopathic traits on response to treatment, in Hervé H. et Yuille, J. (Éds), *The Psychopath: Theory, Research, and Practice*, p. 505–540.
- Thrasher, F. M. 1927, *The Gang—A Study of 1,313 Gangs in Chicago*, Chicago, IL: University of Chicago Press.
- Totten, D. M. 2000, *Guys, gangs, and girlfriend abuse*, Ontario: Broadview Press.
- Tremblay, R. E., Desmarais-Gervais, L., Gagnon, C., et Charlebois, P. 1987, The preschool behavior questionnaire: stability of its structure between culture, sexes, ages, and socioeconomics classes, *International Journal of Behavioral Development*, 10, p. 467-484.
- Treves-Brown, C. 1977, Who is the Psychopath? *Medicine, Science and the Law*, 17, p. 56-63.
- Vaillant, G. E. 1975, Sociopathy as a human process: A viewpoint, *Archives of General Psychiatry*, 32, p. 178-183.
- Valdez, A., et Kaplan, C. D. 1999, Reducing selection bias in the use of focus groups to investigate hidden populations: The case of Mexican American gang members from South Texas, *Drugs and Society*, 14(1/2), p. 209-224.
- Valdez, A., Kaplan, C. D. et Codina, E. 2000, Psychopathy among Mexican American gang members: A comparative study, *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 44, p. 46-58.
- Walker-Barnes, C. J. et Mason, C. A. 2001, Perceptions of risk factors for female gang involvement among African American and Hispanic women, *Youth and Society*, 32, p. 303-336.
- Zinger, I. et Forth, A. E. 1998, Psychopathy and Canadian criminal proceedings: The potential for human rights abuses, *Canadian Journal of Criminology*, 40, p. 237-276.